

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

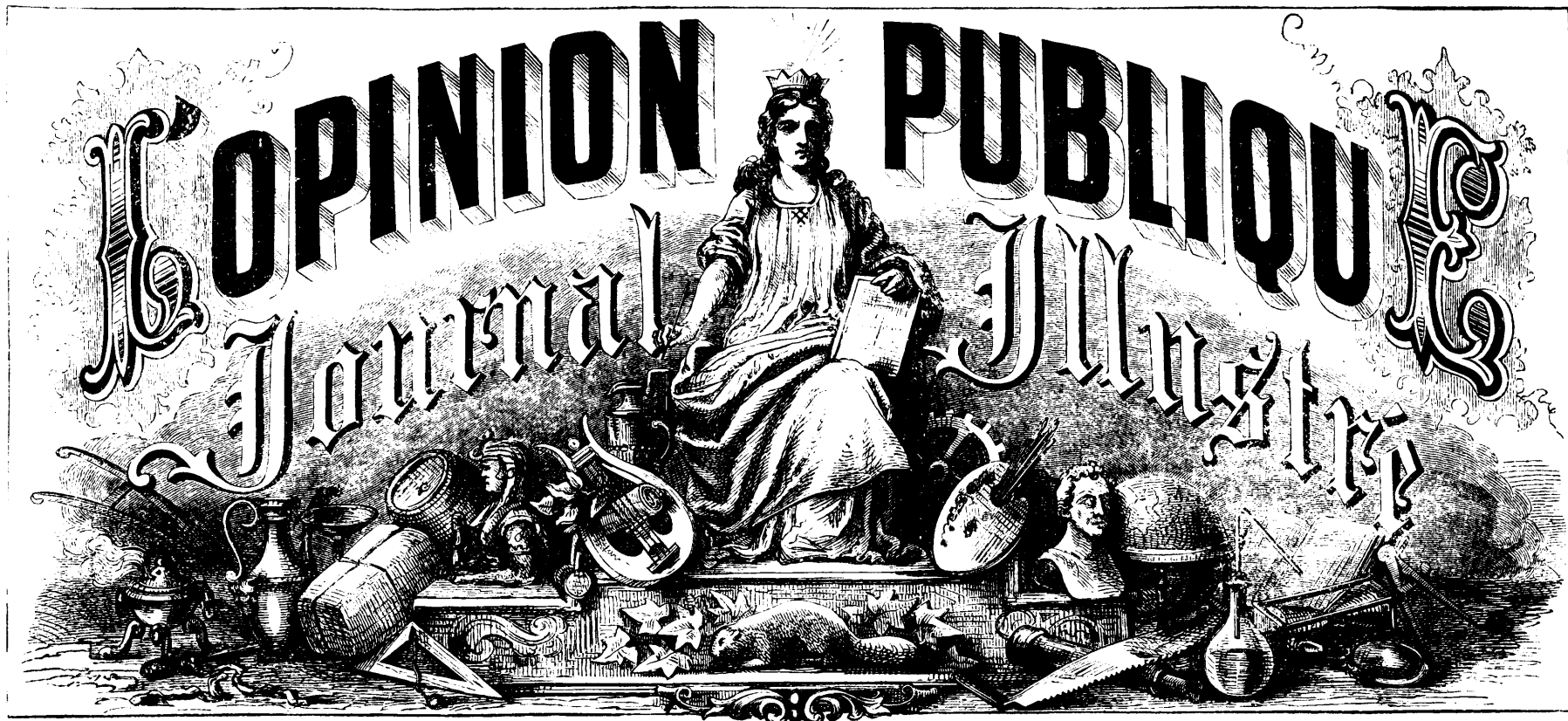
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. II.—No. 10.

MONTREAL, JEUDI, 9 MARS, 1871.

ABONNEMENT, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

GALERIE NATIONALE.

MONSIEUR TASCHEREAU,
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Le deuil dans lequel la mort de l'illustre et saint archevêque Baillargeon avait plongé la province ecclésiastique de Québec, vient d'être tempéré par la nomination du Recteur de l'Université Laval, Monseigneur Elzéar-Alexandre Taschereau, au siège archiepiscopal. Naissance, vertus, science, vigueur de l'âge, expérience, connaissance approfondie du cœur de l'homme, acquise dans l'exercice de charges multiples et importantes, vœux des fidèles et du clergé, tout se réunissait pour fixer le choix du Souverain Pontife. En donnant le portrait de l'homme éminent qui vient d'être élevé à la première dignité ecclésiastique de notre pays, nous allons au devant des désirs de nos abonnés; nous croyons aussi leur être agréable en publiant, sur Mgr Taschereau, l'esquisse biographique suivante.

Le chef de la famille Taschereau, en Canada, a été Thomas-Jacques, originaire de la Touraine, fils de Christophe Taschereau, conseiller du roi, directeur des monnaies, et trésorier de la ville de Tours.

Ce fut vers le commencement du siècle dernier que Thomas-Jacques vint en ce pays. Il fut nommé trésorier de la marine, et, en 1736, il obtint la concession d'une seigneurie sur les bords de la rivière Chaudière. En 1728, il épousa, à Québec, Marie Fleury d'Eschambault, dont la mère, Claire Jolliet, était fille du découvreur du Mississippi. A sa mort, arrivée en 1749, il laissait huit enfants, qui, à l'exception de Gabriel-Elzéar, moururent sans postérité, ou bien retournèrent en France.

Gabriel-Elzéar, qui était seigneur de Sainte-Marie, Linière, Jolliet, etc., a été, par sa piété et son intelligence, l'un des hommes les plus remarquables de son époque. Il épousa, en premières noces, Marie Louise Elizabeth Bazin; de ce mariage naquirent quatre enfants, dont le plus jeune fut l'honorable juge Jean-Thomas Taschereau, mort du choléra en 1832.

Ce dernier épousa Marie Panet, fille de l'honorable Jean-Antoine Panet, premier président de la Chambre d'Assemblée du Canada.

Mgr Taschereau est né de ce mariage.

Le premier Panet venu en Canada fut Claude, natif de Paris, notaire royal à Québec en 1747. Il était fils de Nicolas Panet, caissier de la marine de Paris.

De Claude Panet et de Louise Barolet naquirent plusieurs enfants, parmi lesquels sont: Bernard-Claude, le successeur de Mgr Plessis sur le siège épiscopal de Québec; Jacques, dont le souvenir est encore vivace dans la paroisse de l'Islet, où il fut si longtemps curé, et Jean-Antoine, qui épousa Louise Philippe Badelard, de laquelle il eut vingt enfants, morts la plupart en bas âge. Les survivants furent Bernard Antoine, coroner; Philippe, juge, dont les vertus et la science ont jeté un si grand lustre sur la magistrature; Louis, notaire, et aujourd'hui sénateur; Charles, avocat, et Marie, qui, comme nous venons de le dire, épousa l'honorable Jean-Thomas Taschereau, et fut la mère de l'archevêque de Québec.

Les enfants issus de ce mariage sont comme suit dans l'ordre de la naissance: 1o. Lady Routh; 2o. Mme. Elzéar-Henri Juchereau-Duchesnay; 3o. l'honorable Jean-Thomas Taschereau, actuellement juge de la cour supé-

rieure de Québec; 4o. Delle. Claire-Caroline; 5o. Mgr Taschereau; 6o. Delle. Agnès.

La famille Taschereau est alliée aux familles suivantes: D'Eschambault, Panet, Perrault, de la Bruère, Duchesnay, Dionne, Harwood, Lindsay, Malhiot, Angers, Caron, Routh, Pacaud, Fortier, Simard, Chénic.

Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau est né à Sainte-Marie de la Beauce, au manoir seigneurial, le 17 février 1820: il fut baptisé le même jour par le vénérable Antoine Villade, prêtre français, aussi originaire de la Touraine, et qui avait failli être victime de la fureur révolutionnaire, en 1793. Le 1er octobre 1828, à l'âge de huit ans et demi, il commença ses études au Séminaire de Québec. Les palmiers attestent les succès brillants et les nombreuses couronnes remportés pendant ses études; ses confrères de classe se plaisent à reconnaître les belles qualités qui se manifestèrent dès lors en Mgr Taschereau, et qui depuis n'ont fait que s'accroître et se développer: amour du travail, piété solide, respect pour la règle et pour l'autorité, aimable gaieté dans les récréations, modestie profonde, douceur et charité envers les égaux.

En 1836, n'ayant pas encore seize ans accomplis, Mgr Taschereau terminait ses études, et, le printemps de la même année, il partait pour l'Europe avec M. l'abbé Holmes, du Séminaire de Québec; ce fut en la compagnie de ce savant mentor qu'il eut l'avantage de visiter les principales contrées de l'ancien continent. Il demeura assez longtemps à Rome, où, le 20 mai 1837, il fut tonsuré de la main de Mgr Piatti, archevêque de Trébisonde, dans la basilique de Saint-Jean de Latran, cathédrale de l'évêque de Rome, *mère et maîtresse de toutes les églises de la ville et du monde*. Durant son séjour dans la ville éternelle, Mgr Taschereau fit la connaissance d'un ecclésiastique très-distingué et qui a rendu d'importants services à l'Eglise, Dom Guéranger, supérieur des Bénédictins de la célèbre abbaye de Solesmes, en France. Dom Guéranger sut apprécier les talents et les vertus du jeune tonsuré; il lui fit des ouvertures pour l'engager à embrasser la vie religieuse des Bénédictins dans son monastère.

A la fin de septembre 1837, Mgr Taschereau revint à Québec, où il commença ses études théologiques, qui ne furent pas moins brillantes que ses études classiques. Tout en étudiant la théologie, il professa successivement la cinquième, la troisième et la rhétorique.

Le 10 septembre 1842, à l'âge de vingt-deux ans et demi, il fut ordonné prêtre à Sainte-Marie de la Beauce, par Mgr Turgeon, alors coadjuteur de Mgr Signai. Le Séminaire réclama aussitôt ses services, et lui confia l'enseignement si important de la philosophie. Il remplit cette charge difficile pendant douze ans. Mgr Taschereau avait tout ce qui fait l'excellent professeur: la méthode, l'autorité, la clarté, jointes à la science.

Durant l'année scolaire 1851-52, il fut directeur du Petit Séminaire, et, de 1849 à 1854, il remplit les fonctions de préfet des études.

Il se dévoua, en 1847, avec un grand nombre d'autres prêtres, pour secourir les malheureux émégnés atteints du typhus à la Grosse Isle; il y contracta la terrible fièvre, qui le conduisit aux portes du tombeau.

Mgr Taschereau avait été agrégé au Séminaire, selon l'expression reçue dans cette maison, le 17 octobre 1842, et le 27 août 1849, il devenait membre du Conseil des Directeurs. Il fut l'un des fondateurs de l'Université Laval.

Au mois d'août 1854, il s'embarquait pour l'Europe. Il allait passer deux ans à Rome, la cité-mère de la science sacrée, afin de se préparer, par l'étude du droit canonique, à occuper une chaire dans la faculté de théologie de l'Université Laval. Il était en même temps chargé de remettre au S. Père les actes et décrets du second concile de Québec. Mgr Taschereau demeura au Séminaire français de Rome, qui était alors à la deuxième année de son existence. Il suivit les cours de droit canonique récemment fondés par Pie IX, dans le séminaire romain. La Bulle d'érection du Séminaire français exige que tous les élèves en philosophie et en théologie suivent les cours de l'université des RR. PP. Jésuites, appelée le *Collège romain*, et que les élèves en droit canonique fréquentent les cours du Séminaire romain, généralement désigné sous le nom de l'Apollinaire.

Après deux années d'études sérieuses et suivies, Mgr Taschereau obtint, le 17 juillet 1856, le diplôme de Docteur en Droit canonique du Séminaire romain, à la suite d'un long et brillant examen sur toutes les parties des décrétales. Les examinateurs furent les professeurs et docteurs de la faculté, parmi lesquels se trouvaient Mgr Capalti, aujourd'hui cardinal, et le docteur Philippe de Angelis, encore actuellement professeur à l'Apollinaire, et le plus savant canoniste de la ville sainte.

Le même jour, il partit de Rome pour Québec, où il arriva le 10 août, et fut élu par ses confrères du Conseil, directeur du Petit Séminaire. Il occupa cette charge jusqu'en 1859, et fut ensuite directeur du Grand Séminaire. Cette même année, 1859, il était nommé membre du Conseil de l'Instruction publique.

En 1860, M. Louis-Jacques Casault ayant rempli la charge de supérieur durant le terme fixé par les règles du séminaire, il fallut lui donner un successeur. Le choix tomba sur Mgr Taschereau. On sait que le supérieur du séminaire est en même temps Recteur de l'Université-Laval. Dans les intérêts de l'université, il accompagna Mgr Baillargeon à Rome, en 1862. La mort inattendue et presque subite de M. Casault l'obligea de revenir aussitôt, sans lui permettre d'assister aux grandes solennités de la canonisation des martyrs du Japon.

Au mois de novembre 1862, Mgr Baillargeon, autant pour reconnaître les services de M. Taschereau que pour s'assurer le secours de ses lumières et de ses conseils, le nomma vicaire-général à la grande joie d'un nombreux clergé réuni dans le salon de l'Archevêché.

Pour la quatrième fois, au mois de novembre 1864, Mgr Taschereau reprenait le chemin de Rome: les intérêts de l'Université-Laval nécessitaient ce nouveau voyage. Les relations nombreuses qu'il eut alors avec les cardinaux qui composaient la Congrégation de la Propagande, donnèrent occasion à ces princes de la cour romaine de connaître et d'apprécier ses grands talents et ses précieuses qualités.

En 1866 expirait la dernière des six années au-delà desquelles, d'après les constitutions du Séminaire, la même personne ne peut plus continuer à remplir la charge de Supérieur. On lui confia de nouveau la direction du Grand Séminaire, qu'il exerça pendant trois années.

Tout en occupant les charges dont nous venons de parler, depuis 1856 jusqu'en 1869, Mgr Taschereau a presque toujours été dans l'enseignement théologique, professant soit le dogme, soit la morale, soit le droit canonique.

Rélu supérieur du Séminaire en 1869, il accompagna Mgr Baillargeon au concile du Vatican, et fut son théologien. A Rome, les évêques de la province de Québec, dans leurs réunions préparatoires aux séances conciliaires, eurent souvent lieu d'admirer la science et la prudence de Mgr Taschereau.

De retour à Québec, il continua à remplir le poste de Supérieur du Séminaire et de Recteur de l'Université Laval. Depuis la mort de Mgr Baillargeon, arrivée le 13 octobre 1870, il administra le diocèse de Québec conjointement avec M. le Grand-Vicaire Cazeau. Le 13 février, la nouvelle de sa nomination au siège archiepiscopal lui était transmise par le secrétaire de la Propagande, et le 23 du même mois il recevait ses bulles. Le lendemain, les prêtres du Séminaire, les professeurs des différentes facultés, réunis dans la grande salle des Promotions avec les élèves de l'Université, ceux du Grand et du Petit Séminaire et du collège de N. D. de Lévis, présentaient une adresse de félicitations et d'adieu à Mgr Taschereau, et ensuite conduisaient solennellement Sa Grandeur au palais archiepiscopal.

La consécration aura lieu le 19 mars, fête de Saint Joseph, premier patron de notre patrie, et protecteur de toute l'Eglise.

Après avoir signalé les principales étapes de la carrière si bien remplie et si brillante de notre nouveau métropolitain, nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt de réunir en un faisceau les éloges si unanimes de la presse de toute la province. Il n'y a qu'une voix pour célébrer les talents, la science profonde, les vertus solides, l'énergie et la droiture de caractère de Mgr Taschereau. Nous ne pouvons que nous associer à ce concert de louanges si bien mérité à tous égards. Voici quelques fragments des nombreux articles publiés à ce sujet.

Le *Journal de Québec* (13 février) écrivait : "M. Taschereau, par ses connaissances étendues, sa prudence et son talent d'administration qui l'avaient fait choisir par Mgr Baillargeon comme son conseiller intime, était bien celui qui méritait, à tant de titres, l'honneur d'occuper le siège archiepiscopal de Québec."

L'*Evénement* du même jour apprenait avec une vive satisfaction la nouvelle de cette nomination, et le *Canadien* (13 février) ajoutait qu'il fallait remercier la Providence de cet heureux choix, parce que "dans ces temps difficiles, le clergé comme les fidèles ont besoin d'une voix puissante et forte, qui sache parler le langage de la patrie et de la religion..."

Le *Mercury*, feuille protestante, écrivait à la même date (13 février) : "Mgr Taschereau est déjà bien connu non-seulement dans cette ville et en Canada, mais encore en France et à Rome (où il a complété ses études ecclésiastiques et assisté au Concile général), par ses connaissances profondes en droit canonique, en philosophie, et en théologie dogmatique et morale. C'est un homme d'étude et un écrivain... Tous ses anciens élèves, et ils sont nombreux dans le clergé et dans les professions libérales, apprendront sans doute avec plaisir la nouvelle de son élévation."

Le *Nouveau Monde* (13 février) saluait en ces termes la promotion du nouvel élu : "Il ne nous appartient pas de parler des précieuses qualités de l'esprit et du cœur de l'éminent prélat; qu'il nous suffise de dire ici que M. Taschereau est un des prêtres les plus étroitement unis à Rome, sa mère, son guide et toute sa gloire."

Le *Courrier du Canada* (15 février) énumérait en ces termes les titres nombreux qui avaient réuni sur Mgr Taschereau les suffrages de l'épiscopat canadien : "A la piété la plus vive, à l'amour du travail, à la rectitude de jugement, à l'esprit de justice, à une science profonde, Mgr Taschereau joint la fermeté de caractère."

La *Minerve* (16 février) n'était pas moins élogieuse dans son appréciation : "Les catholiques de cette province vont être heureux d'apprendre que la cour de Rome a nommé pour successeur de feu l'éminent archevêque, Mgr Baillargeon, un saint prêtre, un théologien remarquable et une haute intelligence dans la personne du Rév. Messire Elzéar-Alexandre Taschereau, supérieur du Séminaire de Québec, et Recteur de l'Université Laval."

Le *Courrier de St. Hyacinthe* (16 février) écrit "que la science, les vertus et les autres qualités réunies dans la personne du nouvel élu, avaient fait prévoir depuis longtemps qu'il serait élevé à cette haute dignité."

Enfin la *Voix du Golfe* (17 février) vient à son tour apporter un fleuron à la couronne de notre métropolitain : "Mgr Taschereau est un des sujets les plus distingués formés au Séminaire de Québec, et ses contemporains se rappellent encore les lauriers dont il était chargé à la fin de chaque année de son cours classique. Dès le commencement, on fonda les plus grandes espérances sur lui, et on l'a vu, après avoir occupé une foule de charges importantes dans la vénérable maison qu'il n'a jamais quittée, être appelé au Conseil de son archevêque et chargé par lui d'une mission spéciale auprès du Saint-Siège, recevoir le titre de Vicaire-Général en vertu d'un pouvoir exceptionnel, être confirmé dans cette fon-

ction, à l'accession de Mgr Baillargeon. La confiance qui faisait mettre entre ses mains et celles d'un de ses collègues l'administration de l'archidiocèse *sede vacante*, avait préparé toute la province à le voir revêtu de l'épiscopat.

Si le nouveau prélat ne nous permet pas de le féliciter de l'élection qui a été faite de sa personne, l'Université-Laval, le Séminaire de Québec voudront bien souffrir que nous nous réjouissons de la gloire, de la consolation qui leur en revient. Fondé par le premier et saint évêque de Québec dont il rendra le nom immortel, le Séminaire avait déjà vu un de ses membres gouverner l'archidiocèse; aujourd'hui le chef auguste de l'Eglise ne craint pas de lui enlever sa tête; car il sait que cette maison féconde en hommes éminents saura le remplacer dignement."

Après cette hymne de louanges répétées en chœur par toute la presse du pays, nous n'avons qu'un vœu à formuler, et nous espérons être en cela l'écho de tous les cœurs catholiques : c'est que l'éminent archevêque fournisse une longue et heureuse carrière pour le plus grand bonheur de notre jeune pays.

UN INCIDENT HISTORIQUE.

LE NORD-OUEST ET SIR GEORGES.

C'était au lendemain de la mort de Scott, "*our late beloved brother*," comme disent encore les orangistes d'Ontario avec un attendrissement qui ressemble à la douleur sincère comme le charlatanisme politique ressemble au discours sérieux de l'homme d'état intelligent et dévoué.

Le fanatisme haut-canadien s'ennuyait de n'avoir plus rien à dévorer; la Confédération avait fait disparaître le cri de : *no popery, no French domination!*

Il crut trouver quelques aliments succulents dans les premières plaintes de McDougall, Schultz, Lynch, Mair et compagnie; la formation du gouvernement provisoire, l'avènement de Riel à la présidence, quelques actes d'énergie nécessaires, quelques arrestations, peut-être imprudentes, mais qu'on assurait avoir été provoquées par la violence des séides de Schultz, réchauffèrent des cendres mal éteintes, donnèrent une nouvelle vivacité à un sentiment qui ne demandait qu'à renaître.

La politique, surtout la mauvaise politique, se mit de la partie pour exploiter ces nouveaux ferments de discord. On se montait donc, à Ontario; on commençait à se lamenter sur tous les tons, à menacer à droite et à gauche. Les Jésuites menaient tout dans la terre bénie de Rupert; Riel et son gouvernement n'étaient que leur docile instrument; on leur prêtait le même but : exclure la race anglo-saxonne et protestante de la Rivière Rouge pour en faire une colonie essentiellement française et catholique.

Les mille voix de la presse sectionnelle et fanatique prêtant leur concours à toutes ces accusations aussi fausses qu'absurdes, un sourd mécontentement, une hostilité à peine déguisée et intense, commencèrent à se faire jour à Ontario contre tout ce qui était français et catholique.

C'est précisément au milieu de ces bouillonnements, de ces colères prêtes à éclater qu'arrivait la nouvelle de la mort de Scott, exécuté sur ordre du gouvernement provisoire. Mille circonstances de fantaisie entouraient cette exécution, au dire des amis de la victime, et l'on faisait de Riel et de ses conseillers des septembriseurs à l'aspect le plus repoussant et dont la seule pensée donnait le frémissement.

L'explosion fut terrible; on peut à peine la comparer à celle d'une bombe fulminante au milieu d'une poudrière. D'un bout à l'autre de la Péninsule, on protesta énergiquement et violemment. Les assemblées succédèrent aux assemblées, toujours avec les mêmes variations sur le même thème : on demandait l'envoi immédiat d'une armée au Nord-Ouest pour exterminer les Métis français. Et les volontaires du Haut-Canada s'offraient en masse pour former l'expédition.

On alla loin, très loin dans cette voie. Les catholiques français du Bas-Canada furent même menacés.

Cependant, les délégués du Nord-Ouest étaient en route, venant faire adopter, par le Parlement Fédéral, leur *Bill of rights*, résumé de tous les droits et privilèges que réclamaient les Métis français et anglais comme préliminaire indispensable à leur entrée dans la Confédération. Ces envoyés, M. Scott, le Rév. M. Ritchot et le juge Back, et notamment les deux premiers, furent obligés de changer leur itinéraire pour éviter les vengeances haut-canadiennes et ne purent arriver à Ottawa que sous bonne escorte. Là, ils furent encore persécutés par le fanatisme haut-canadien. Tout le monde se rappelle la triste farce de la mise en accusation de MM. Ritchot et Scott, pour le prétendu meurtre de l'orangiste Scott, farce qui ne cessa que sur les ordres formels du gouvernement impérial. Les esprits étaient alors au paroxysme de l'excitation; toutes les classes de la société en étaient atteintes. Les députés eux-mêmes n'échappèrent pas tous à la contagion, et cer-

tains membres anglais et français, jadis bons compagnons et amis, se saluaient avec roideur ou s'évitaient.

Jamais gouvernement, dans ce pays, ne s'était trouvé dans une position aussi délicate, aussi difficile, aussi terrible. Les chefs surtout des deux provinces concernées, avaient devant eux une tâche presque surhumaine. Si Sir Georges faisait mine de ne pas accéder aux demandes des Métis, on le considérerait comme traître à sa race, à sa religion, à sa province, et on le clouerait au pilori de l'histoire avec la tache infamante. Si, de l'autre côté, Sir John faisait mine de pencher en faveur des mêmes Métis, c'en était fait de lui et un sort encore pire, si possible, lui était réservé par les Haut-Canadiens, les orangistes et les fanatiques de toute catégorie. Et cette question du Nord-Ouest avait eu le rare privilège d'effacer momentanément presque toute ligne de démarcation entre les partis politiques. Il y avait presque unanimité désespérante dans les deux camps. Le *Leader* et le *Globe* le prenaient sur le même ton et n'en cédaient guère au *Daily Telegraph*, de Toronto, le plus fanatique de tous. Dans le Bas-Canada, les journaux conservateurs et ceux de l'opposition présentaient le même spectacle, à quelques nuances près.

La position, nous le répétons, était donc terrible. On sait à peu près comment nos hommes d'état en sortirent glorieusement. Nous y reviendrons.

Mais ce qu'on ne sait pas assez, ce que l'on ne sait pas même du tout dans certains quartiers, c'est le rôle peu enviable qu'un acteur étranger voulut jouer dans ce drame. Nous voulons parler du colonel Wolseley. En voilà un à qui l'histoire de la Confédération canadienne devra une petite place, mais une place indispensable. Nouvel Erostrate, il a singé le jeu de ce fou fameux et féroce. Il n'a pas réussi, grâce à la perspicacité et à l'énergie de Sir Georges E. Cartier. Mais il faut lui tenir compte de ses intentions et de ses avortements.

Nos lecteurs nous pardonneront donc de leur présenter cette figure qui a voulu être quelque chose. Et d'abord, c'est un colonel tout comme le colonel Gray. C'est un premier point de contact avec l'autre; le second, c'est que tous deux ont voulu exploiter le même gouvernement. L'un a réussi et s'est couvert du mépris général. L'autre, le Colonel sérieux, a échoué, mais il a été décoré en Angleterre, tout en se faisant, lui aussi, une jolie provision d'indignation et de dédain dans la colonie. Au demeurant, le col. Wolseley passe pour un bon soldat, quoique les annales militaires soient encore veuves du récit de ses exploits; on le dit également bon menuisier, à ses heures de loisir. Il n'y a pas de mal à cela; c'est, au contraire, un grand mérite. On est obligé de faire un peu de tout quand on est soldat anglais, sans fortune ni naissance, et qu'on tient à se faire une petite place sous ce soleil de l'armée anglaise, qui ne luit que pour les aristocrates et les princes de la fortune.—C'était avant les nouvelles réformes qu'on introduit dans l'armée britannique.—Avec cela qu'il est intrigant en diable et sait se blottir dans tous les petits trous, ou se nicher sur toutes les petites hauteurs d'où il peut apercevoir un petit avantage à gagner sans se soucier de l'humiliation que la victoire peut coûter. Il ne manque pas de coup d'œil ni de sagacité et peut se faire coulant, facile et même rampant devant des supérieurs qu'il suppose assez benêts pour tirer ses ficelles.

Un homme ainsi fait a dû nécessairement se dire, avec un joyeux frottement de mains, en arrivant au Canada : "Voici enfin mon heure et mon théâtre; là-bas, j'n'ai pu être rien. Mais ici, dans une colonie, c'est-à-dire dans la terre classique des imbéciles, je serai grand, je primerai tout et j'arriverai! Je n'ai qu'à mettre à contribution toutes mes ressources."

Il y avait anachronisme dans ce langage. Le Colonel venait cent ans trop tard. Il n'avait pas étudié l'histoire et n'avait jamais appris que les colonies ne sont plus le refuge des incapacités d'outre-mer. Le premier assaut qu'il livra fut contre Sir Georges. Après la démission de l'Adjudant-Général McDougall, il convoita ce poste et fit force courbettes pour l'obtenir. Mais le Ministre de la Milice, qui avait flairé et étudié son homme, tant en Angleterre qu'ici, ne lui donna ni la confiance ni la fonction objet de ses plus ardents désirs. On dit qu'il trouva fort détestable et très hardi ce *little frenchman*, qui osait dédaigner d'aussi précieux services. Il commença à réfléchir sur la vanité des ambitions humaines, et à se demander pourquoi il existait des Canadiens-Français dans une colonie anglaise.

L'histoire, qui a quelquefois le tort de ne pas toujours s'occuper des grands hommes, ne dit pas ce que fit le Colonel depuis cette mésaventure jusqu'au temps où éclata l'imbroglio du Nord-Ouest.

Nous voici arrivé à l'époque la plus critique de la vie de notre héros. Il s'était fait mousser, grâce à quelques qualités que nous avons signalées. Il avait trouvé un bon compère dans la personne du major-général Lindsay. Ce major est un excellent vieux, pas fort ni lettré. Le Colonel, qui sait barbouiller sous prétexte de tenir une plume, se mit très-avant dans les bonnes grâces du major

en lui préparant ses rapports : le major se pâma d'admiration devant ces écritures qu'aurait pu faire un bon sergent, et crut que son Colonel était tout simplement un demi-dieu méconnu. Aussi, le major ne tarissait pas en éloges sur les capacités hors ligne de son secrétaire. Cela eut son petit effet, même sur le Colonel, qui se prit au sérieux et se pensa appelé à une mission providentielle dans la Rivière-Rouge.

Irlandais et orangiste, il n'eut pas de peine à endosser le fanatisme des gens d'Ontario, après l'exécution de Scott. Il donna à pleines voiles dans le courant. L'occasion était bonne; il l'empoigna. Rien de plus facile. Pour soumettre et tenir en échec ces assassins de mépris, il fallait évidemment un Lieutenant-Gouverneur militaire. Un *civilien* ne pourrait qu'avoir le même sort que ce pauvre M. McDougall. Cette idée fut habilement chuchotée à l'oreille des amis par les affidés. Bientôt, les journaux du Haut-Canada ne jurèrent plus que par le Colonel Wolsey, futur Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. L'idée fit du chemin, beaucoup de chemin. Et elle paraissait si naturelle. L'Angleterre avait déjà choisi le Colonel comme chef de l'expédition projetée. Pourquoi le remplacer par un autre, quand il serait rendu à la Rivière Rouge? Sir John, qui n'avait pas surveillé le Colonel de près, semblait ne pas avoir trop d'objection à la nomination, sans toutefois y donner son assentiment formel. A Rideau-Hall même, où le Colonel n'était guère connu, la promotion n'était pas vue d'un trop mauvais œil. Dans l'état des esprits de la population anglaise, le Colonel était vraiment l'homme de la situation. Il fallait une main de fer pour subjuger et gouverner les révoltés de ces lointains parages. Les choses paraissaient si avancées qu'on ne rencontrait plus le Colonel en haut lieu sans lui faire des allusions flatteuses et lui glisser à l'oreille qu'on soupçonnait sa future grandeur.

Hélas! "Les plus beaux projets de ce monde ont souvent le pire destin." Vous vous rappelez, lecteur, la touchante morale de cette inimitable fable du bon Lafontaine: "La Laitière et le Pot au lait?" Elle vaut la peine qu'on se la rappelle encore pour compatir aux infortunes du grand Colonel:

"Quel esprit ne bat la campagne?
"Qui ne fait châteaux en Espagne?
"Picrochole, Pyrrhus, la laitière, enfin tous,
"Autant les sages que les fous.
"Chacun songe en veillant; il n'est rien de plus doux;
"Une flatteuse erreur emporte alors nos âmes;
"Tout le bien du monde est à nous,
"Tous les honneurs, toutes les femmes.
"Quand je suis seul, je fais au plus brave un défi;
"Je m'écoute, je vais détrôner le Sophi;
"On m'élit roi, mon peuple m'aime;
Les diadèmes vont sur ma tête pleurant:
"Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même,
"Je suis gros Jean comme devant."

Il y avait mille raisons pour engager Sir Georges et ses collègues du Bas-Canada à opposer une résistance énergique à une telle nomination. Il y avait d'abord les raisons personnelles au Colonel lui-même, et dont quelques-unes viennent d'être données. Il est lui-même l'incarnation du plus odieux fanatisme, et il avait épousé toutes les exagérations de ses coréligionnaires les plus outrés. Il se trouvait du coup disqualifié. Le Gouvernement Fédéral avait en outre promis aux Chambres que l'expédition serait pacifique, et non de conquête ni d'extermination. La nomination d'un officier violent et fanatique comme gouverneur d'un pays qu'on voulait s'attacher par la douceur et les concessions, eût été considérée comme une violation flagrante de cet engagement solennel pris envers le pays, et l'on aurait crié à la dictature militaire.

Sir Georges fut donc inflexible, et malgré les influences de tous genres mises en jeu pour le circonvenir, il persista à ne pas vouloir entendre parler de cette nomination. Nous aurons à revenir plus tard sur ce point important, et nous nous contenterons d'ajouter que le Ministre de la milice fit aisément partager ses appréhensions à Sir John et à tous ses collègues, de telle sorte que le Colonel ne fut même jamais officiellement proposé. Il n'eut pas la sagesse de comprendre qu'il était impossible, et il entreprit dès lors le projet insensé de s'imposer.

Il n'avait été jusque-là que présomptueux, arrogant, ambitieux, fanatique et ridicule. Il voulut se rendre odieux et criminel. Le mot n'est pas trop fort.

Comme fonctionnaire du gouvernement impérial, il n'avait à s'occuper que de l'organisation du contingent fourni par la métropole. Au Ministre de la milice seul incombait la tâche de voir à la formation et à l'équipement du contingent canadien. Il s'obstina à méconnaître cette règle administrative, et, aidé du major Lindsay, il s'efforça de contrecarrer tous les plans de Sir Georges. Il voulait un seul bataillon de volontaires choisis dans le Haut-Canada. Il fit même à cet effet un pressant rapport, dont M. Cartier obtint le rejet pour exécuter son propre plan, qui était d'envoyer un bataillon du Bas-Canada avec un du Haut pour des motifs de politique nationale dont la sagesse sauta aux yeux. Le but du Colonel était déjà

visible et se traduisit plus tard ouvertement. Il voulait créer une insurrection au Nord-Ouest, verser le sang humain avec les orangistes du Haut-Canada, pour se donner le mérite d'une satanique répression et rendre nécessaire une dictature militaire, qu'il se serait naturellement décernée, pour la convertir plus tard en chaise gubernatoriale. Battu sur ce point par la surveillance infatigable de Sir Georges, il se rapetissa davantage et se mit en frais de tracasserie mesquine à propos de tout et de rien. C'est ainsi qu'il demanda qu'il n'y eût qu'un seul chapelain, protestant, bien entendu, pour les deux bataillons. Il se brisa encore contre le même obstacle.

Il ne restait plus qu'une flèche à son carquois et il la lança dans son expédition. Des documents officiels constatent en effet que le malheureux publia sa proclamation incendiaire aux Métis, alors même qu'il était en possession d'une lettre de l'Evêque protestant de la Rivière-Rouge, l'informant que l'ordre était parfaitement rétabli et que les Métis, loin de s'opposer à son entrée, iraient au-devant de lui pour aider ses soldats à préparer les routes. Les Métis restèrent calmes et silencieux devant cette insolente et infernale proclamation. Il ne put moissonner ces lauriers que Sir Georges l'avait défié de trouver là-bas. Ce dernier appel à l'insurrection était sa dernière ressource, et, avec son insuccès, s'évanouissait sa dernière espérance de devenir gouverneur de Manitoba et de voir sur sa "tête les diadèmes pleurant." En résumé, le Col. Wolsey est un soldat de fortune qui a essayé d'abuser d'une haute position pour arriver à une fonction coloniale encore plus élevée, qu'il ne craignait pas d'atteindre en marchant dans le sang de ses semblables. Un tel homme est jugé et condamné. L'historien a des épithètes sanglantes pour qualifier de tels actes et de tels ambitieux.

En arrivant en Angleterre, le Colonel et son Major se sont hâtés de se faire décorer. Ils ont bien fait de se dépêcher: le serment officiel fermait la bouche à ceux qui pouvaient alors les faire connaître et il est probable qu'on ne les eût pas honorés de la sorte si les dispensateurs de ces faveurs avaient connu les faits. Quoiqu'il en soit, ce *cirage* obtenu frauduleusement ne cachera pas la tache que le Colonel s'est imprimée sur le front en caractères indélébiles. S'il nous était permis d'ouvrir les cartons impériaux, nous y verrions certainement que le Col. Wolsey a reçu une décoration pour avoir été forcé de ne faire qu'une simple marche, tandis qu'il avait voulu, lui, soulever une révolution; et que le major, son supérieur, n'a été doté de la même faveur que pour de hauts faits d'armes qui tous consistent en énormes bévues commises durant la dernière invasion fénnienne.

Pas n'est besoin d'ajouter que le Colonel n'a quitté le Canada que le cœur rempli d'une haine mortelle contre M. Cartier, et possédé du désir de se venger de tous les déboires que ce dernier a fait essayer à son orgueil immense. Son premier soin fut d'abord de se faire donner des cordons: il s'est ensuite mis à l'œuvre pour assouvir son ressentiment. C'est le sublime de la prudence. S'il eût commencé par ses articles du *Blackwood*, les révélations provoquées sur son compte auraient nui à ses besoins de décoration. Il était important qu'il se mit dans une position à opposer les faveurs de sa Souveraine aux vérités de l'histoire. Mais cette habileté de bas aloi n'en imposera qu'aux badauds.

Nous avons fait connaître notre Colonel comme militaire et comme prétendant politique; dans notre prochaine édition, nous l'introduirons comme écrivain, critique et historien, en parlant de ses articles publiés dans le *Blackwood's Magazine*. Il s'attaque aux Métis français, au Bas-Canada catholique, au clergé, et surtout à Sir George. On verra que le style et le mode de vengeance sont à la hauteur du niveau moral de l'individu.

J. A. MOUSSEAU.

GUIBORD.

L'affaire Guibord est devant la Cour du Banc de la Reine. Elle ne pouvait mieux tomber en ce temps de pénitence et de mortification. Les savants juges ont là une belle occasion d'expiation leurs fautes judiciaires, si jamais ils en ont commises. Que l'honorable juge en chef, par exemple, accepte avec esprit de pénitence les ennuis que cette cause lui donne et nous sommes certains qu'il obtiendra une grande réduction sur les peines qu'il peut avoir méritées.

Quant à l'honorable juge Monk, c'est déjà fait, et loin de chercher à diminuer son supplice, on dirait qu'il veut au contraire l'augmenter pour avoir plus de mérite sans doute. Les belles questions soulevées dans cette cause doivent naturellement avoir beaucoup d'attraits pour lui.

Nous pourrions en dire autant de l'honorable juge Drummond. Homme de lutte et de discussion, cette cause doit le rajeunir.

Voilà le juge Caron dont la figure calme et distinguée orne le Banc; l'observateur peut facilement remarquer une pointe de mécontentement à travers ses dehors bienveillants.

L'honorable juge Badgley, insensible aux bruits de la terre, est enseveli dans les profondeurs de la question où il est à son aise.

C'est M. Doure qui a pris, le premier, la parole. On peut

ne pas approuver tout ce qu'il a dit, mais il est incontestable que cette fois, il s'est renfermé dans son rôle d'avocat, et qu'il a montré du talent, de l'étude, beaucoup de logique et d'énergie dans la pensée et le style.

Au moment où je trace ces lignes, M. Laflamme se tourne et se retourne dans la cause comme le ver à soie dans sa chrysalide. Nous assistons à un travail intéressant. L'honorable juge Monk est à la veille de le piquer un peu pour activer la métamorphose. Déjà, d'ailleurs, on voit miroiter de belles couleurs. Appréciations de toute la cause remises au prochain numéro.

L. O. D.

COMMERCE ET NAVIGATION.

Le rapport du ministre du revenu de l'intérieur, que l'on a distribué aux députés, vendredi dernier, renferme des chiffres du plus haut intérêt sur le mouvement du commerce et de la navigation, pendant l'année expirée le 30 juin 1870. Comme nous l'avons déjà annoncé, il appert, par ce document, que la valeur des importations et des exportations, pendant cette période, a atteint le chiffre de \$148,387,820, soit \$71,237,603 pour les importations et \$73,573,490 pour les exportations. Le montant des droits perçus aux douanes, pendant la même période, a été de \$9,462,940.

Il s'est produit une augmentation considérable dans le commerce depuis la dernière année fiscale. Afin de la mieux faire saisir, nous faisons la comparaison suivante entre les résultats des deux années:

	Importations.	Exportations.
1869-70.....	\$71,237,603	\$73,573,497
1868-1869.....	67,402,170	60,474,781

Augmentation en faveur de 1870.....\$ 3,835,433 \$13,098,709

Ce chiffre de 13 millions, qui se trouve du côté des exportations, est très-satisfaisant, et démontre que notre commerce fait de rapides progrès depuis plusieurs années.

C'est à peine si nous nous sommes aperçus, dans les résultats généraux, de l'abrogation du traité de réciprocité avec les Etats-Unis. Sans doute, nous avons souffert du manque de relations commerciales avec nos voisins, quant à certains produits, mais, d'un autre côté, il y a eu une ample compensation. En effet, si nos importations des Etats-Unis ont diminué, la valeur des exportations a suivi une marche ascendante.

Le tableau suivant fera voir ce que nous avons vendu aux Américains, et ce qu'ils nous ont fourni pendant les deux dernières années:

	1868-69	1869-70	Diminution	Augmentation
Importations.....	\$25,477,975	\$24,728,166	\$749,809	
Exportations.....	27,846,461	32,984,652		5,138,191

Les importations ont subi une baisse sensible, mais cela n'a pas empêché notre commerce d'importations et d'exportations avec les Etats-Unis d'augmenter de \$4,300,000.

Il est intéressant de voir la proportion dans laquelle s'est faite l'augmentation des exportations. Ces calculs nous fournissent les résultats suivants:

Augmentation en 1869-70 sur 1868-69.	
1. Produits des Mines.....	19 pour cent
2. " Pêcheries.....	11 "
3. " de la forêt.....	46 "
4. " Animaux et leurs produits	38 "
5. " Produits agricoles.....	12 "
6. " Manufactures.....	20 "

Comme nous sommes à parler des exportations, nous devons citer un fait assez affligeant pour Québec; c'est que les provinces maritimes construisent beaucoup plus de bâtiments que nous et que tandis que le chômage règne dans nos chantiers, ceux de la Nouvelle-Ecosse sont en pleine activité. Voyez plutôt le tableau que nous fournis le rapport de M. Tilley:

	Navires construits.		Enregistrés.	
	Nombre	Ton.	Nombre	Ton.
Ontario.....	45	4,525	60	6,180
Québec.....	55	19,383	109	25,457
Nouvelle-Ecosse.....	141	33,659	227	44,648
Nouveau-Brunswick.....	88	35,999	90	34,571

La moyenne du tonnage des navires construits dans chacune des quatre provinces est conséquemment:

Dans Ontario.....	100 tonneaux
Québec.....	350 "
La Nouvelle-Ecosse.....	240 "
Le Nouveau-Brunswick.....	400 "

Il nous reste maintenant à savoir comment se répartissent les importations et les exportations entre les différentes provinces. On pourra se renseigner à ce sujet en jetant un coup d'œil sur les tableaux que nous donnons, en prenant les chiffres du rapport:

IMPORTATIONS.	
Ontario.....	\$24,530,457
Québec.....	32,167,872
Nouvelle-Ecosse.....	8,008,031
Nouveau-Brunswick.....	6,532,827

Voici les exportations suivant les différentes provinces:

EXPORTATIONS.	
Ontario.....	\$24,659,399
Québec.....	37,867,468
Nouvelle-Ecosse.....	5,803,417
Nouveau-Brunswick.....	5,303,206

Voici maintenant le montant de droits perçus dans chaque province:

DROITS PERÇUS.	
Ontario.....	\$2,389,212
Québec.....	4,855,441
Nouvelle-Ecosse.....	1,162,592
Nouveau-Brunswick.....	1,017,777

Ces chiffres suffisent pour montrer que le Canada est en pleine voie de prospérité, qui ne fera qu'augmenter quand nos hommes d'énergie et d'entreprise auront donné suite à leurs projets de chemins de fer destinés à développer les ressources du pays.—*Journal de Québec.*

Un officier prussien blessé était tombé entre les mains des gardes nationaux.

Il fut oigné, pansé et remis à une voiture d'ambulance. Avant de quitter ceux qui l'avaient fait prisonnier, il les remercia avec effusion, leur disant que les Français étaient aussi bons que braves.

Le mot est à noter, dit par un Allemand.

REVUE ÉTRANGÈRE.

Ce que la France et ses amis s'obstinaient à croire impossible, ce qu'ils considéraient comme une immense profanation, est arrivé. Les Prussiens ont fait leur entrée à Paris le premier mars courant. Date néfaste pour les vaincus et les vainqueurs ! car il faudra des flots de sang pour la faire disparaître tôt ou tard.

Les troubles qu'on anticipait n'ont pas eu lieu, malgré le désespoir des Parisiens. La population a vu avec calme les Prussiens marcher triomphalement dans les rues de Paris. Elle s'est contentée de leur manifester son mépris et de leur donner rendez-vous à Berlin pour plus tard. Voici comment un correspondant raconte l'entrée de l'avant-garde prussienne dans Paris :

« A 8 heures 13 minutes, les premiers Prussiens étaient à l'intérieur de Paris. Six hussards parcoururent l'avenue de la Grande-Armée, tantôt au trot, tantôt au galop. Ils étaient précédés d'une dizaine de pas par un jeune officier, d'une vingtaine d'années, l'épée nue à la main, auquel cet honneur avait été accordé en récompense de sa bravoure sur le champ de bataille. Les soldats avaient la carabine au poing.

« Je courus à l'Arc-de-Triomphe et demandai son nom au jeune officier. Il me répondit poliment qu'il était le lieutenant Bernhardt, du 14^e hussards. Quelques minutes après, des piquets parcoururent toutes les avenues au galop et revinrent rapporter qu'ils n'avaient rien rencontré. A huit heures et demie, tout l'escadron se rangea du côté de l'Arc-de-Triomphe qui regarde Neuilly. Deux cents spectateurs environ regardaient les cavaliers ennemis avec un mélange d'indifférence et d'indignation. Mais rien en eux ne dénotait une rage extrême.

« A neuf heures moins un quart, l'état-major est arrivé, précédé du général Von Kamecke, qu'entouraient une cinquantaine d'officiers de toutes armes, de tous uniformes. Ils descendirent les Champs-Élysées, sans s'arrêter, jusqu'à la résidence de la reine Christine, qui avait été préparée pour leur quartier-général. L'un de ces officiers, le comte Waldensee, échangea en passant une poignée de mains avec un Anglais qui faisait partie de notre groupe, et causa un instant avec lui. A peine les Prussiens eurent-ils passé, que l'Anglais fut attaqué et maltraité par trois hommes en blouse.

« A 300 pas derrière l'état-major, venait le 88^e bataillon, avec fifres et tambours ; puis une troupe de dragons bleus. Après eux marchait un détachement bavarois, infanterie et cavalerie, suivi de 200 hommes d'infanterie prussienne. Enfin l'arrière-garde se composait de 2,000 hommes environ, ayant à leur tête une douzaine d'officiers d'artillerie.

Comme les Prussiens devaient évacuer Paris aussitôt que l'Assemblée nationale aurait accepté les conditions de paix proposées par Bismarck, celle-ci s'est hâtée de les accepter par un vote de 547 contre 107. Le parti républicain a protesté et voté contre le traité, ainsi que tout le faisait prévoir.

Outre la cession de l'Alsace et de la Lorraine, la France doit payer une indemnité de cinq milliards de thalers payable en trois ans.

Les humiliations de la France inspirent au *Courrier des Etats Unis* les réflexions suivantes :

« Rentrons donc en nous-mêmes, nous tous qui avons tant souffert, et qui avons tant à souffrir encore des douleurs de notre malheureux pays. Mettons le sabre au fourreau, mais trempons nos âmes, et gardons soigneusement nos armes et nos courages pour les jours où il nous faudra de nouveau ceindre nos reins et reconquérir nos droits violés, nos biens ravés, notre gloire éclipsée. « Croyez-vous, nous disait quelqu'un, que la France se relève jamais de sa chute actuelle ? — Voyez le ciel, avons-nous répondu ; il est chargé de nuages. Croyez-vous que le soleil soit obscurci pour l'éternité ? »

L'Assemblée nationale a voté la déchéance de l'empire en même temps que la ratification des préliminaires de la paix.

Toute l'armée prussienne devait entrer à Paris par divisions de 30,000 hommes qui devaient se remplacer tour à tour, mais la ratification du traité de paix a été si prompt que les premiers 30,000 auront eu seuls cet honneur. Il paraît que Guillaume et ses soldats ont été désappointés ; le programme se trouve manqué. Ils sont forcés de s'en aller et c'est ce qu'ils font ; mais la France ne sera complètement évacuée qu'après le paiement de l'indemnité. Cependant lorsque trois milliards auront été payés, les derniers bataillons prussiens laisseront le sol de la France, moyennant garanties.

LE GÉNÉRAL DUCROT.

On lit dans *Paris-Journal* :

« A peine ouverts, les pourparlers que l'on sait avec M. de Bismarck, le chancelier réclama, comme étant son prisonnier de guerre en rupture d'honneur, le général Ducrot.

« Nos lecteurs se rappellent quelle est la situation. Elle a fait l'objet, dans le *Journal Officiel* du 19 octobre, d'une relation signée Ducrot, et d'une réponse, le lendemain, signée Trochu.

« Il va sans dire que le général Trochu approuvait pleinement la conduite de son ami, de son compagnon d'armes, le brave Ducrot.

« Le cas est celui-ci : au moment où le général Ducrot, compris dans la malheureuse capitulation de Sedan, s'est évadé des mains de nos vainqueurs, était-il encore ou n'était-il plus prisonnier sur parole ?

« M. Ducrot dit : « Je suis resté prisonnier loyalement, tant que je n'ai eu d'autre gardien que mon honneur ; à partir de la minute où des géoliers m'étaient donnés, je me suis trouvé dans la condition ordinaire d'un prisonnier, il m'était permis de prendre la clef des champs si je la trouvais. Je l'ai trouvée. C'est ceux qui devaient me garder qui sont en faute, non moi. »

« Le point de vue prussien, naturellement, est tout à fait opposé. Ils réclament M. Ducrot comme leur appartenant.

« Cette question personnelle aurait même une si grande importance aux yeux de MM. de Bismarck et de Moltke, qu'on aurait déclaré ne pas vouloir aller plus avant dans les négociations relatives à l'armistice, si M. Ducrot n'était remis aux Prussiens.

« Le général Vinoy—bien que nous ayons lieu de ne pas le croire absolument cousin du général Ducrot—aurait fait part, dans une lettre, de cette situation et de cette prétention à son compagnon d'armes, en lui déclarant que, tant qu'il garderait le commandement supérieur, il se refusait absolument à le livrer.

« Le général Ducrot aurait répondu qu'une considération de personnalité ne devait pas faire obstacle à une solution réclamée par les intérêts.

« Aussitôt, abandonnant son commandement, il s'est rendu chez lui, 14, rue Abbateucci, a déposé son uniforme, et, entouré de ses quatre aides-de-camp, dont deux nous sont connus : M. le commandant Favrot, des éclaireurs Franchetti, et M. de Chavannais, il aurait attendu qu'on vint le chercher pour le mener à Versailles.

« A l'heure qu'il est, il attend encore.

« On dit qu'un tribunal international sera appelé à se prononcer sur la question délicate que soulève son évasion.

« Mais ce jugement n'aurait lieu qu'après la réunion en France de l'Assemblée nationale qui va régler les destinées de notre pays. »

RENSEIGNEMENTS INTÉRESSANTS.

Voici comment un journal français explique l'insuccès d'une des dernières sorties de Paris et la capitulation de Paris :

« Le général Ducrot, qui commandait à l'aile gauche, l'attaque contre Malmaison, avait ordonné à ses troupes d'être prêtes à sept heures du matin, mais les divisions Berthaud et Surbielle ne purent arriver qu'à midi et demi, parce que leur marche avait été obstruée par les barricades ! Les officiers de l'état-major s'étaient contentés de leur indiquer les rues par lesquelles elles devaient parvenir au rendez-vous sans s'inquiéter de l'état des communications dans ces rues. On sait que la commission des barricades avait si bien exécuté les ordres de M. Rochefort, que les soldats ne purent franchir les rues en question que par des passages étroits ou en grimpaient par-dessus les barricades. Le général Ducrot a été tellement furieux, dit-on, du retard qui en est résulté, qu'il a cherché à se faire tuer dans le parc de Longboyau par les balles prussiennes.

« *Le Siècle* rappelle à ce sujet un propos du général comte de Moltke qui, lorsqu'on vint lui dire que Paris s'était barricadé et se barricaderait encore davantage, fit la réponse suivante : « Tant mieux, ils gêneront d'autant leur défense ! »

« Nos troupes reconnaissent du reste que la garnison s'est conduite avec une valeur et une bravoure hors ligne ; même les gardes nationaux ont vaillamment soutenu notre feu et n'ont pas reculé d'une semelle dans la dernière sortie. On a surtout apprécié l'énergie avec laquelle des assauts répétés ont été dirigés contre des positions que nous jugeons impenetrables, par exemple contre celle du mur crénelé du parc de Buzenval, qui a été attaqué quatre fois, malgré les terribles ravages des fusils à aiguille. Mais quelque certitude qu'aient pu avoir les Parisiens d'avoir fait leur devoir, ils ont pu être d'autant plus convaincus que leurs efforts n'aboutissaient et ne pouvaient aboutir à aucun résultat, et qu'il leur était impossible de percer même la première de nos lignes d'investissement. Le 4^e régiment de zouaves a perdu, à lui seul, tous ses officiers, au nombre de 19.

« Ces échecs répétés, non moins que l'émeute de l'hôtel-de-ville, les effets du bombardement et la délibération des maires, doivent avoir influé considérablement sur les décisions de M. Jules Favre ; cette situation devait devenir à la longue insupportable aux habitants de Paris. Ce fut surtout le bombardement de Saint-Denis, lorsque heure par heure, le jour et la nuit, 120 projectiles de lourd calibre furent lancés sur l'antique nécropole royale. La prison a dû être évacuée, la grande fabrique de papier ainsi qu'un grand nombre de maisons ont été détruites, plusieurs habitants ont été tués et blessés, quoique la plupart d'entre eux se fussent réfugiés dans les caves. »

RÉVÉLATIONS IMPORTANTES DE BISMARCK.

Quand M. Jules Favre est arrivé à Versailles, M. de Bismarck lui dit : « Vous arrivez un peu tard, mais à propos pourtant pour me délivrer de diverses importunités. D'abord, des sollicitations de la clique de l'impératrice-régente, puis d'autres propositions qui m'arrivent de Bordeaux, d'un M. de Talhouët, de MM. Daru, Chagarnier, derrière qui était, à coup sûr, M. Thiers. Quel est ce M. de Talhouët ? » M. Jules Favre s'étonna que M. de Bismarck ne connût pas le rapporteur de la commission de la Chambre des Députés qui, sur des documents qu'on n'a pas voulu rendre publics, avait déclaré la dépêche du gouvernement prussien offensante pour la France et la guerre nécessaire.

« Or, ajouta le rusé chancelier, qui affectait ne pas se rappeler M. de Talhouët, voici cette dépêche et vous pouvez voir s'il était possible qu'elle fût plus conciliante et si elle nécessitait la guerre. J'aime mieux traiter avec vous directement, continua M. de Bismarck, bien que vous ne m'avez pas ménagé dans les documents livrés par vous à la publicité. Mais, je le conçois, vous ne deviez pas être satisfait de moi après notre entrevue de Ferrières.

« A ce moment, je ne vous le dissimule pas, l'intention du roi Guillaume était de ne traiter qu'avec l'empereur Napoléon, consacré par un plébiscite important. On voulait, après avoir signé avec lui les conditions de la paix, lui rendre son armée prisonnière, le laissant soutenir comme il le voudrait ses droits en France. Mais nous avons été édifiés depuis sur l'opinion publique. L'énergie de la résistance nous a prouvé que la nation survivait au régime et nous avons appris de plus que l'immense majorité des prisonniers étaient plutôt en disposition de fusiller l'ex-empereur que de le soutenir. On s'est décidé à s'adresser à vous. »

FAMILLE DE GÉANTS.—Il est arrivé dernièrement, à Jackson County (Missouri), un indigène de l'Indiana, dont la taille mesure 8 pieds 6 pouces de hauteur. C'est énorme personnage, nommé Plummer, est père d'une fille de 12 ans, Mlle Rose, qui est déjà haute de près de 7 pieds, ce qui se voit rarement à son âge et même à tout âge. Plummer vit de son métier de bûcheron, dans une hutte qu'il s'est construite au milieu d'un bois ; mais il a déclaré à des voyageurs, dont il a reçu dernièrement la visite, qu'il est las de cette existence pénible et peu lucrative, et que si la petite Rose continue à grandir et à se développer, il verra à s'arranger avec un Barnum quelconque pour tirer un meilleur parti des proportions gigantesques que la nature leur a données.

EPISODES DE LA GUERRE.

UNE PAIRE DE SOUFFLETS. Décidément Strasbourg et l'Alsace ne sont pas encore prussiens.

Dernièrement une dame strasbourgeoise se promenait, une énorme cocarde tricolore à l'épaule.

Passa un brillant officier Prussien.

Notre héroïne le toise, et regarde ensuite sa cocarde d'un air provoquant.

Pour ne pas rester en arrière, l'officier s'approche et ose porter la main sur elle et lui arrache sa cocarde.

Alors une petite main féminine se lève frémissante et l'on entend le bruit sec de deux soufflets retentissants. La foule se ramasse, entoure l'officier, l'accable de huées, de sifflets, de menaces.—Il n'eut d'autre ressource que de rentrer chez lui et de s'enfermer pour digérer ses deux soufflets.

On voit que les habitants de l'Alsace emploient bien les rubans tricolores qu'ils ont reçus de St. Etienne. Ils en sont tous armés, et ce doit être pour les Prussiens un spectacle assez désagréable en même temps que le signe d'une antipathie sur laquelle il feront bien de faire de sages réflexions.

Voici un nouveau trait de dévouement que signale le *Gaulois*, à l'honneur des sœurs de charité, si admirables dans nos malheurs publics.

Quarante-sept d'entre ces sœurs avaient été envoyées à Bicêtre, pour soigner les varioleux qui étaient hospitalisés ; onze sœurs succombèrent au hideux fléau.

On en demanda onze pour les remplacer, il s'en présenta trente-deux : on a dû tirer au sort !

Une émouvante cérémonie avait lieu le 22 janvier. On transportait, au milieu d'un immense concours de citoyens, le corps de sept gardes nationaux du 183^e bataillon, tombés le 19, au champ d'honneur. Des sept cercueils, cinq étaient traînés par des corbillards, les deux autres étaient portés à bras par les gardes du bataillon. Le premier, celui d'un jeune homme, était couvert d'un drap blanc, surchargé de couronnes d'immortelles. En tête du cortège marchait la musique du bataillon, qui exécutait des marches funèbres ; des gardes en armes formaient la haie ; le commandant et tous les officiers suivaient les corbillards avec une suite innombrable d'amis et de frères d'armes, qui tous portaient à la boutonnière des bouquets d'immortelles.

Au moment où ce convoi funèbre traversait la place de l'Hôtel-de-Ville, le spectacle était réellement imposant. Une foule immense se pressait pour dire un dernier adieu aux vaillants citoyens qu'on conduisait au champ du repos. Toutes les têtes étaient découvertes ; sur tous les visages on lisait la même impression de douloureuse sympathie. Le moins sensible n'eût pu se défendre, à la vue d'un pareil spectacle, de la plus vive émotion. Au moment où passait le dernier cercueil, un immense cri de vive la République ! s'échappa de toutes ces poitrines humaines, à la fois, comme un dernier hommage aux glorieux morts et comme une sorte de défi à notre implacable ennemi. Le cortège se dirigea vers le cimetière du Père La Chaise, suivi par une foule qui, déjà immense, grossissait à chaque pas.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

M. l'abbé Thos. E. Hamel a été nommé supérieur du Séminaire de Québec et recteur de l'Université Laval.

Le baron Lisgar, Gouverneur-Général du Canada, a été nommé Lord-Lieut. du comté de Cavan, Irlande.

Le *Courrier de St. Hyacinthe* vient d'entrer dans sa 19^{ème} année d'existence. C'est déjà une longue carrière, pendant laquelle ce journal a souvent fait beaucoup de bien et conquis de beaux lauriers.

Le *Leader* annonce officiellement que les élections locales d'Ontario auront lieu en mars. La nomination, dans tous les comtés, est fixée au 15 mars et la votation au 21.

M. Kidstone a proposé dans la chambre de la Nouvelle-Ecosse, une résolution déclarant que l'on ferait bien de demander, dans le sein de la Haute Commission, que l'Angleterre cède le Canada aux Etats-Unis, à condition que ceux-ci renonceraient à leurs réclamations au sujet de l'*Alabama*.

On pense que Lord Lisgar, qui doit aller passer deux mois en Angleterre au printemps, ne reviendra plus au Canada, et que le marquis de Lorne sera nommé Gouverneur-Général.

On dit, d'un autre côté, qu'à la fin des délibérations de la Haute Commission, Sir John A. Macdonald serait appelé à occuper un poste élevé en Angleterre.

REMERCIEMENTS.—Madame Duval a reçu la lettre qu'on va lire, accusant réception d'une partie des contributions du bal au « Calicot » :

Madame Duval,

Secrétaire et Trésorière du Bal au Calicot.

MADAME,—La Société de St. Vincent de Paul accuse réception, avec beaucoup de remerciements, de la somme de soixante-cinq piastres, ainsi que de deux paquets contenant des habits, couvertures, etc., dont les pauvres doivent à vos généreux efforts.

Je demeure, Madame,

Très respectueusement,

Votre obéissant serviteur,

J. M. CHINIC,

P. S. V. de Paul.

NOUVELLES ELECTORALES.

Nous lisons dans la *Minerve* :

« Nous apprenons que M. le Dr. Lavallée doit briguer de nouveau les suffrages des électeurs de Joliette, pour la chambre locale. Ce monsieur est certain de son élection. Il y a même lieu d'espérer qu'il sera élu par acclamation. »

Tous ceux qui connaissent l'intelligence et les talents du jeune député de Joliette verront avec plaisir se réaliser les espérances de la *Minerve*.

NAISSANCE.

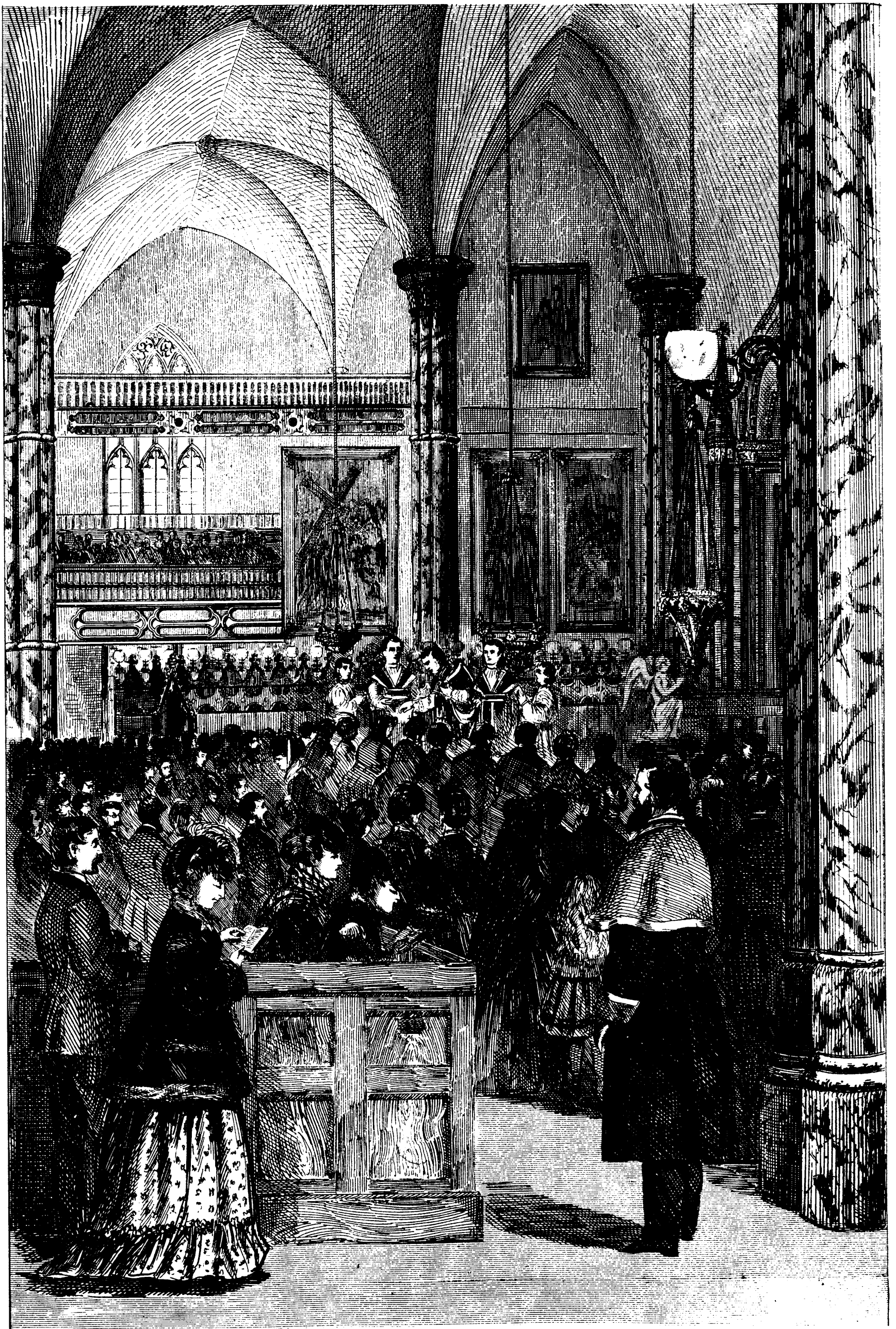
Le 3 Mars, la dame de Louis Robert Goodwill, meublier, un fils.



ENTRÉE DES PRUSSIENS DANS LA FORTRESSE DU MONT VALERIEN.



MONSEIGNEUR TASCHEREAU. LE NOUVEL ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, DANS SON COSTUME DE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.



LA DISTRIBUTION DES CENDRES A NOTRE DAME DE MONTRÉAL. D'APRÈS UN CROQUIS DE NOTRE ARTISTE.



LES BLANCHISSEUSES SUR LES QUAIS DE PARIS.

AVIS.

M. R. O. Brunet est nommé agent collecteur pour Québec.

Notre agent M. Dorion, collectera lundi, le 13 courant et les jours suivants, dans les quartiers St. Jacques, Ste. Marie et Centre.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 9 MARS, 1871.

UNE EXPLICATION.

Une erreur, comme il en arrive tous les jours dans les journaux, nous a fait dire que c'était en 1833 que le Souverain Pontife avait écrit à Louis Veillot les sages conseils que nous avons rapportés dans notre avant-dernier numéro. C'était en 1853 qu'il aurait fallu dire, comme tous les hommes instruits ont dû le comprendre.

Cette lettre importante, écrite sous l'inspiration de la plus haute autorité catholique, par l'entremise de Mgr. Fioramonti, n'a pas besoin d'être défendue ni commentée davantage. Que ceux qui n'en sont pas satisfaits s'adressent à Rome pour la faire condamner, ou qu'ils la condamnent eux-mêmes immédiatement, c'est leur affaire.

On nous a engagé à répondre à certaines observations faites par quelques-uns de nos confrères au sujet de nos articles. Comme nous sommes certain d'avoir dit des vérités utiles auxquelles on rendra hommage tôt ou tard, et que nous avons promis de mettre les principes au-dessus de notre satisfaction personnelle dans la discussion de ces grandes questions, nous n'en dirons pas plus long pour le moment.

Nous savons que nos idées ont été remarquées et approuvées en haut lieu, et qu'elles répondent aux besoins et aux aspirations de notre société. Nous n'avons fait que répéter, à peu près, ce qui s'échappe de beaucoup d'âmes convaincues et d'esprits droits et sérieux.

Si c'est un crime de mettre ses compatriotes sur leurs gardes, de leur montrer les dangers de l'avenir, de dire tout haut ce qui se dit partout tout bas afin de donner à qui de droit des renseignements utiles, nous sommes coupable, bien coupable. Si certains hommes privilégiés ont seuls, parmi nous, le droit d'aimer leur religion et leur patrie, nous avons été bien criminel. Le temps viendra sans doute, aussi, où, seuls, ils s'arrogeront le droit de prier dans nos temples et de marcher à l'ombre du drapeau de la patrie.

Mais il est une remarque importante que nous désirons faire hautement. Nous déclarons solennellement que nous ne prétendons aucunement assimiler notre position à celle des *catholiques libéraux* de France. Nous croyons avoir indiqué assez clairement, dans notre article intitulé "Un rapprochement," les raisons qui s'opposent à cette assimilation. Nous répudions la confusion malveillante qu'on pourrait faire dans le but de provoquer des discussions irritantes qui n'ont aucune raison d'être ici.

Nous croyons tout ce que l'Eglise enseigne, mais nous ne croyons pas à l'infaillibilité de l'enfant de chœur, surtout lorsqu'il boit le vin des burettes.

Nous pensons même que la plupart de nos confrères ont beaucoup de talent et qu'ils sont sincères, et nous continuerons de lire avec plaisir, et souvent avec fruit, leurs écrits. Nous avons dit ce que nous pensions et nous avons laissé dire, même, ce que nous ne pensions pas sur beaucoup de questions, dans le but d'éclairer les hommes qui dirigent la religion et la société sur ce qui se dit parmi nous, et d'en tirer parti pour notre bonheur commun.

Nous croyons que le patriotisme et le mérite ne consistent pas à dire que tout est rose, que tout va bien, lorsque partout se manifestent des craintes et des défiances. C'est ainsi que les sociétés se perdent et que le clergé lui-même peut tomber dans de graves erreurs.

Que le clergé le sache bien ! Ce ne sont pas ceux qui l'encensent le plus et le compromettent même quelquefois de beaucoup de manières, qui le défendent plus courageusement, lorsque viendra l'heure des luttes sérieuses que les imprudences, peut-être, auront provoquée.

Malheureusement, l'humanité, malgré les siècles qui pèsent sur ses épaules, est toujours jeune; elle recommence sans cesse les mêmes expériences, parce que tous les jours elle se trouve en face des mêmes passions, des mêmes fautes et des mêmes éléments d'erreur; parce que les hommes, absorbés par les intérêts du présent, oublient les leçons du passé et négligent les besoins de l'avenir. Les nations marchent à la file dans le même chemin, fortes, courageuses, héroïques souvent, dans le malheur, faibles et imprudentes dans la paix et la prospérité, oubliant que dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, les grands calmes précèdent les grandes tempêtes.

La France nous offre en ce moment une triste démonstration de cette vérité.

Chaque époque a ses éléments de progrès ou de décadence, et si un peuple a besoin de grands hommes pour combattre les dangers du moment, il n'en a pas moins besoin pour prévenir ceux de l'avenir; mais il les trouve plus difficilement dans ce cas-ci, parce qu'il faut, peut-être, moins de vrai courage et de dévouement pour se mettre à la tête d'une nation, qui ne demande qu'à combattre, que pour l'avertir de ses défauts et la mettre sur ses gardes, pour élever une voix désagréable au milieu des joies de la prospérité.

Nous avons jusqu'à présent évité bien des dangers, traversé des épreuves terribles, grâce à une direction sage et patriotique; mais nous avons besoin autant que jamais de prudence et de clairvoyance.

Nous croyons sincèrement que si, au lieu de soulever des discussions si irritantes et si inutiles, quelques-uns de nos confrères consacraient leur talent et leur énergie au progrès et au développement de notre prospérité nationale, ils rendraient beaucoup plus de services à leur pays. Que, dans tous les cas, ils prennent garde d'affaiblir la patrie et la religion, au lieu de les fortifier, en créant des résistances, des oppositions ou des découragements funestes. Qu'ils prennent garde de jeter dans l'apathie et le silence des hommes honnêtes et intelligents, mais trop timides pour braver le sarcasme, l'ironie et les accusations injustes. Déjà les luttes politiques nous ont trop fait sentir ces tristes résultats.

C'est là probablement notre dernier mot sur cette question que nous abandonnons à la sagesse de ceux qui ont entre les mains l'avenir de la société et de la religion.

L. O. DAVID.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

LES PÊCHERIES.

Lundi, 27 février, le Sénat s'occupa de la question des pêcheries. L'hon. M. Peter Mitchell, ministre de la marine et des pêcheries, fit un très bon résumé de l'histoire de cette fameuse controverse entre les Etats-Unis et la Puissance du Canada. Il était chez lui; c'est sa spécialité et, il la possède à fond. Il n'avait qu'à puiser dans l'excellent pamphlet qu'il a fait en réponse au dernier message du Président. Nous n'avons ni le temps ni l'espace de le suivre dans sa longue dissertation. Au reste, le sujet a déjà été traité dans ces colonnes. Dépouillée de tous ambages diplomatiques, de toute subtilité légale, la question se réduit à ceci: d'après les traités intervenus entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, d'après les concessions originairement faites par cette dernière, les Américains n'avaient le droit de pêcher que sur la côte sud de Terre-Neuve et du Labrador; ils ne pouvaient le faire sur les côtes du reste de l'Amérique Britannique du Nord. Le seul privilège qu'ils possédaient de plus que les autres nations, quand ils voulaient pêcher à trois milles marins de la côte des autres possessions anglaises, de promontoire à promontoire, c'était de pouvoir faire sécher et nettoyer leur poisson sur certaines plages spécifiées. Le traité de réciprocité de 1854 leur livra nos pêcheries comme compensation des avantages commerciaux qu'ils nous accordaient. Cette concession finit avec l'abrogation de ce traité, qui nous remettait en pleine possession de nos propriétés. Malheureusement, on leur laissa encore, dans l'espoir d'un renouvellement du traité, la liberté de pêcher. Quand le Canada voulut, d'abord par un système de permis de pêcher moyennant légère contribution, et, plus tard, par une exclusion complète, recouvrer et affirmer ses droits absolus et incontestables, nos voisins s'étaient déjà accoutumés à se regarder comme propriétaires de nos pêcheries, et jetèrent les hauts cris. On sait le reste. Les menaces de Grant ont donné naissance à la Haute Commission dont nous avons déjà parlé.

MM. GRAY ET RYERSON.

La séance du 27, aux Communes, offrit peu d'intérêt. Deux personnages subirent les honneurs de la scellette. A propos de l'indépendance des membres du Parlement, ce pauvre colonel Gray fut naturellement pris à partie comme codificateur des lois statutaires de la Puissance. Nous espérons que le gouvernement Fédéral, s'il veut conserver le respect et la popularité qui l'entourent, ne tardera pas à mettre en retraite cette nullité vénale et trop coûteuse.

Qui ne connaît le Rév. Dr. Ryerson, le bruyant surintendant d'éducation d'Ontario? Jadis, il ne jurait que par Sir Georges. Du temps de l'expédition du Nord-Ouest (c'est déjà vieux: les événements se précipitent si rapidement), le bouillant révérend accusa Sir Georges d'avoir donné 4 millions d'acres de terre au clergé catholique de la Rivière-Rouge et d'avoir refusé de nommer un chapelain méthodiste tandis que le fanatique ministre de la milice donnait douze prêtres au bataillon de Québec. Elle était bonne, celle-là! On n'en voit de pareille que dans Ontario. Un mauvais plaisant a amené la chose devant les Chambres, afin de mettre M. Ryerson dans la confusion. Il a bien réussi.

LOI ELECTORALE ET DOUBLE MANDAT.

La séance du mardi (28 février) a été consacrée à la loi électorale et au double mandat. Nos lecteurs connaissent

déjà les dispositions de la nouvelle mesure sur les élections. Pour obvier aux inconvénients de la votation en un seul jour, on va insérer dans le nouveau *Bill* une clause créant une place de *poll* par 200 électeurs.

C'est encore M. Mills qui veut exclure des Communes les députés locaux. Nous n'imposons pas à nos lecteurs l'en-nui mortel de leur communiquer les arguments employés de part et d'autre pour la quatrième fois. On nous permettra pourtant d'ajouter, et tout le monde sera de notre avis, qu'il devient urgent d'abolir le double mandat pour échapper à ces discussions assommantes qui se répètent avec un acharnement périodique.

La motion de M. Mills a été perdue par 74 contre 54.

L'ARBITRAGE.

Cette difficulté, qui menaçait notre avenir, a eu un dénouement des plus heureux. Sir Georges, chef du Cabinet en l'absence de Sir John, a soumis aux Communes, le 1er courant, la décision du gouvernement. Cette décision, pleine de sagesse et de prudence, consiste à ne pas accepter la sentence arbitrale de MM. Gray et McPherson; les deux gouvernements intéressés devront en poursuivre l'exécution ou le rejet devant les tribunaux et le Comité Judiciaire du Conseil Privé en Angleterre. Le gouvernement Fédéral conseille même à Québec et à Ontario de s'entendre pour porter de suite l'affaire en Angleterre et leur offre ses bons offices à cet effet. C'est déjà bien, très bien, et notre province remporte là une victoire complète, que nous méritait d'ailleurs la justice de notre cause et la vigoureuse et fière indépendance déployée par l'hon. M. Chauveau. Le Ministère Fédéral refuse de se prononcer sur la validité de l'arbitrage, sur un rapport spécial du Ministre de la Justice, Sir John A. McDonald, qui conseillait la politique adoptée. Quel soufflet pour le Colonel Gray! Si son jugement avait l'ombre du bon sens et de la justice, croit-on que le chef du Haut-Canada en ferait aussi facilement litière?

Mais il y aura probablement une solution encore plus favorable que celle conseillée. Le Gouvernement Fédéral serait prêt à assumer le surplus de cette dette, dont le partage a failli amener de si dangereuses complications. Et d'après toutes les apparences, on peut sûrement compter que tel sera le résultat final.

LE HAVRE DE RIMOUSKI ET LA COMMISSION DES CANAUX.

Le ministre des Travaux Publics, l'hon. M. Langevin, s'est disculpé, dans la séance du 1er courant, des graves accusations qu'on faisait peser sur lui à propos du port de refuge ou havre projeté à Rimouski ou un peu plus bas. C'est un simple havre d'été dont il fait chercher la possibilité par les arpenteurs et les ingénieurs du gouvernement, pour l'expédition plus rapide des malles d'outre-mer et pour faciliter les chargements des vapeurs océaniques en les mettant en communication plus rapprochée du chemin de fer Intercolonial.

On ne paraît pas généralement voir d'un très bon œil cette commission des canaux. On a vivement discuté la raison de sa création et on semble n'avoir pas une confiance illimitée dans le résultat de ses travaux. Ces appréhensions sont prématurées, et il est de bonne politique d'attendre au moins son rapport final pour la vilipender ou l'élever jusqu'aux nues. Nous pensons que son œuvre ne méritera ni l'un ni l'autre.

OCTROI DE TERRES A MANITOBA.

Peu de choses ou presque rien dans la courte séance du deux courant. Le gouvernement a fait connaître sa politique dans la distribution des terres à donner aux enfants des métis et aux volontaires de l'expédition du Nord-Ouest. Le mode et les conditions du partage, tels qu'expliqués par Sir Georges, nous paraissent justes et conformes aux droits des métis comme aux promesses faites aux volontaires. Sans une exhalaison bilieuse de l'hon. M. McDougall, qui comme de raison trouve que tout va mal à Manitoba, le débat n'aurait pas duré dix minutes.

BANQUE ET COURS MONÉTAIRE.

La séance de vendredi a été courte. Il s'y est agi de l'assimilation du cours monétaire par toute la puissance et de quelques amendements de peu d'importance à la loi des Banques passée à la dernière session. Tout l'intérêt se concentre sur une fustigation administrée à l'hon. M. McDougall par le Sénateur Miller, homme d'esprit, qui a tué sous le ridicule cette pâle figure de *politicien* sur le marché.

C'est là toute l'œuvre parlementaire de la semaine; elle est maigre et pauvre. Députés et ministres ont l'air de s'entendre pour ménager leur précieuse santé.

J. A. MOUSSEAU.

UN APPEL.

L'illustre évêque d'Orléans a lancé, à la veille des élections, ce que nous pourrions appeler un manifeste religieux et national, chef-d'œuvre sous le rapport du style et de la pensée. Après avoir dit que la décadence de la foi et des mœurs, le mépris de l'autorité et les licences de la presse sont les causes des désastres de la France, il fait un appel enflammé à tous les partis de se rallier sous le drapeau de l'ordre et du patriotisme pour sauver la patrie. Nous croyons devoir reproduire les belles paroles par lesquelles Mgr. Dupanloup termine cet élan national. Ce sont des paroles qui méritent d'être méditées dans ce pays et qui ont leur application dans les circonstances où nous nous trouvons. C'est aux honnêtes gens de les lire et de les retenir pour l'avantage de notre pays. On

demande des hommes en France. Il nous en faut à nous aussi.

« Donc pas de violence ni d'intrigues, ni de coteries. Mais surtout, ah ! surtout, j'en conjure les hommes d'ordre de mon pays, pas de divisions ! parmi eux pas de listes se combattant l'une l'autre ! Ne regardons que la France. Qui que nous soyons, à l'heure présente, il est évident que nous ne devons plus avoir dans le cœur qu'un seul sentiment ; sur les lèvres un seul cri : il faut sauver la France ! Nommez donc des hommes capables de la sauver ; des hommes d'un grand esprit, d'un grand cœur, d'un grand caractère ; du moins des hommes d'une invincible honnêteté ; courageux, intrépides, désintéressés ; sachant et osant dire la vérité ; ne reculant pas, au besoin, comme le fit naguère M. Thiers, devant une impopularité glorieuse.

« Et de tels hommes, je ne crains pas de le dire, prenez-les partout où ils sont, même parmi nos adversaires ; car c'est l'heure plus que jamais, je ne saurais trop le répéter, d'oublier les dissentiments, de chercher non ce qui sépare, mais ce qui rapproche.

« Essayez de constituer un grand parti vraiment libéral, qui soit le parti de l'ordre, de la vraie liberté, du vrai progrès. Vous tous qui vous sentez capables et qui êtes dignes de former ce grand parti, ou, pour mieux dire, ce faisceau de tous les éléments honnêtes, de toutes les forces vives du pays, voyez-vous les uns les autres, expliquez-vous ensemble, sincèrement, loyalement, comme des gens qui, en définitive, ne cherchent qu'une chose, le bien du pays. Ma vie déjà longue et jetée au milieu de bien des affaires, m'a appris qu'il est toujours bon de traiter avec ses semblables ; que se voir, s'expliquer, s'entendre, est toujours utile ; que les hommes, vus de près, sont bien souvent meilleurs qu'on ne les croyait à distance.

« Oh ! qu'il serait nécessaire que tous les bons citoyens comprissent enfin ces choses, et que, s'élevant au-dessus des questions secondaires et des mesquines ambitions, ils s'unissent dans un grand et large sentiment de patriotisme, pour arracher notre patrie aux abîmes où elle peut sombrer, lui donner enfin un gouvernement incontesté, la constituer dans l'ordre, par le respect des principes et de tous les droits ; et afin qu'elle ne soit pas l'éternel jouet des révolutions, concilier l'autorité et la liberté, ces deux grandes puissances, harmoniser les conditions éternelles de la société avec les aspirations légitimes et les besoins des générations nouvelles, et remettre enfin notre pays dans des voies où il puisse retrouver son antique grandeur.

« Le moment est suprême, car pour la France en ce moment, devant l'Europe et le monde, il s'agit d'être ou de n'être plus la France.

« FÉLIX.
« Evêque d'Orléans.

« Bordeaux, le 1er février 1871.

« LE CANADA SOUS L'UNION, 1841-1867. »

PAR LOUIS P. TURCOTTE.

Nous venons de recevoir la première partie de cet ouvrage, qui forme un joli volume de 225 pages. Elle comprend les événements qui se sont passés dans le pays depuis l'année 1841, époque de la mise en force de la loi décrétant l'Union du Haut et du Bas-Canada, jusqu'à 1847, à la fin de l'administration de Lord Carthart.

L'ouvrage est précédé d'une introduction contenant un aperçu général de l'histoire du Canada avant l'Union.

Nous pouvons dire que M. Turcotte a rendu un véritable service à la jeunesse canadienne, à laquelle il dédie son œuvre. Les histoires du Canada s'arrêtaient presque toutes à l'Union ; M. Turcotte a donc là comblé une lacune importante, et nous devons lui en savoir gré.

L'ouvrage de M. Turcotte indique un travail consciencieux de la part de son auteur, et possède le premier mérite d'une œuvre historique, l'exactitude des renseignements. M. Turcotte n'a rien épargné de ce côté-là, il a puisé aux sources mêmes. *Le Canada sous l'Union* est donc un ouvrage que l'on pourra consulter sans crainte d'être induit en erreur par de fausses données. Nous ne saurions trop le recommander à la jeunesse studieuse. Elle y trouvera toutes les notions nécessaires, pour se former, sur cette époque de notre histoire, des idées justes et saines.

Nous espérons que le succès si mérité qu'obtiendra cette première partie de l'ouvrage engagera M. Turcotte à publier la seconde, presque prête déjà à être livrée à l'impression. — *Journal de Québec.*

Nous regrettons de n'avoir pas eu le temps encore de lire l'ouvrage de M. Turcotte, pour lui rendre l'hommage qu'il doit mériter. Ce que nous en avons lu suffit pour nous en donner la plus haute opinion. M. Turcotte avait déjà fait ses preuves, mais aujourd'hui il a définitivement conquis ses épaulettes dans l'armée ou plutôt le bataillon des écrivains canadiens.

M. L. E. Morin, marchand de cette ville, qui publie dans le *Pays* des revues commerciales qui lui font honneur, vient de publier une brochure intéressante sur les inspections obligatoires. Il établit la nécessité de ces inspections pour éviter les fraudes qui se commettent tous les jours dans le commerce, surtout au sujet de certains articles, comme le beurre, le poisson, les huiles, le fromage, les peaux vertes et le saindoux. C'est un travail qui mérite d'être considéré.

Nous sommes heureux de voir un marchand canadien en état de bien écrire sur ces questions.

M. Euclide Roy publie dans le *Pays* de lundi matin, une lettre patriotique dans laquelle il suggère de placer, dans toutes les églises et même les places publiques des villes et villages du Bas-Canada, des troncs destinés à recevoir les aumônes de chacun pour la France, afin que riches et pauvres, dans tout le pays, puissent contribuer à la grande œuvre nationale qui se poursuit en ce moment.

A propos, on dit que l'apathie de certains membres du comité menace de nuire à cette œuvre.

On lit dans une correspondance signée « André, » publiée dans le *Courrier de Beauharnois* :

« Les jeunes montrent des velléités de reparaitre au husting, avec des chances plus sérieuses que jamais de grimper à la tribune parlementaire. Cette fois, ce n'est plus Provancher,

à qui des amis dévoués ont décerné un mandat dans les mains, non plus que cet aimable Gérin, que la perte de son élection a laissé souriant encore à l'avenir et riant, le narquois ! au nez du *Journal des Trois-Rivières* : ce n'est plus peut-être, hélas ! l'éloquent, l'aimable et tant aimé député de Terrebonne, qui aura passé trop vite, mais nous aurons en revanche *Faucher* à Lotbinière, appuyé par M. Joly ; *Alex. Chauveau* à Rimouski, qui va lutter contre M. Garon et ses 99 questions au ministère ; *Buteau Turcotte*, qui sait ce qu'il doit au beau nom qu'il porte ; *J. D. E. Lyonnais*, employé si effectif du département des Travaux Publics, à qui l'air des bureaux ne convient plus et qui va s'offrir aux électeurs du comté d'Hochelaga ; *Laurier*, que le comté d'Arthabaska va couronner de lauriers, sans que pour cela il paraisse plus coiffé de lui-même ; *Dunn*, à qui l'on donne le comté de Soulanges, mais à qui M. Côté dit avec énergie : « Viens donc le prendre, si tu l'oses ! » *Mercier*, que M. Robert, qui n'est pas le diable, voit accourir sur ses brisées, dans le comté de Rouville ; *F. Langelier*, qui fait les yeux doux au comté de Bagot, et qui veut engendrer chicane à M. Gendron ; *Bourgeois*, qui cherche de l'œil où il va prêcher la démocratie.

La tempérance a eu ses beaux jours en Canada, et certainement les canadiens ne sont pas les plus ivrognes du monde. C'est un compliment qu'on peut accorder à notre amour-propre. Il n'en est pas moins vrai que d'après certaines statistiques, que nous sommes hors d'état de contrôler et que nous donnons pour ce qu'elles valent, notre Puissance ne serait pas moins forte en boisson qu'en bien d'autres choses.

En 1868, le Canada, Haut et Bas, a importé pour \$4,237,309 de boissons ; la Nouvelle-Ecosse, \$1,500,000, et le Nouveau-Brunswick, \$1,601,000. En ajoutant les droits payables en Canada, on a payé en boisson \$8,100,000.

Les distilleries et les brasseries ont produit, de plus, en Canada plus de 11,513,000 gallons de boissons fermentées, sans compter celle qui est falsifiée et qu'on vend tout de même. Là-dessus le gouvernement perçoit un droit total de \$5,588,368. Si on ajoute tous les frais indirects que paient les consommateurs, comme licences, loyers, etc., on atteindra 10 millions de piastres, plus les \$8,100,000 d'importations, en tout \$18,100,000. Le gouvernement civil de tout le pays coûte moins cher.

L'Angleterre, elle, dépense en boissons, chaque année, un milliard et 144,331,400 de piastres, et les États-Unis, 460 millions.

Quant aux pertes indirectes, on trouve en Canada 5 millions et demi pour le temps et le travail perdus pour cause de boissons, en comptant le nombre de jours et le salaire de ces jours perdus ; plus 3 millions d'autres pertes en travail, etc., pour les hôteliers, serviteurs, etc.

Les dommages et les malheurs causés par la boisson sont encore estimés à plus de 3 millions. Une égale somme équivaut à peine à la perte de vie, de santé, de travail utile qui en est la suite, sans compter les dépenses en charités qui en sont la conséquence. Enfin, le coût de la justice monterait, dit-on, à 2 millions, si on comptait tout comme il faut.

La Puissance du Canada perd donc chaque année 43 millions et demi en boissons et en pertes causées par la boisson.

Encore une fois, nous donnons ces chiffres pour ce qu'ils sont, ne pouvant aucunement les vérifier. A chacun maintenant de faire des réflexions. — *L'Ordre.*

ÇA ET LÀ.

LORD DERBY.—Lord Derby vient de recevoir un hommage bien flatteur. Les tenanciers du comté de Tipperary ayant appris que Sa Seigneurie voulait vendre les biens qu'elle avait en Irlande, signèrent un mémoire dans lequel ils le priaient instamment de n'en rien faire, qu'ils perdraient trop à changer de maître. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que les pétitionnaires ont aussi déclaré être très-satisfaits de l'agent de Lord Derby. Combien le sort de l'Irlande eût été différent si tous les propriétaires s'étaient conduits de manière à se faire ainsi aimer de leurs tenanciers !

A. DUMAS.—Voici une jolie histoire sur Alexandre Dumas. Il était alors en Angleterre. La *Dame aux Camélias*, par son fils, venait de paraître et avait remporté un succès immense. Alexandre Dumas écrivit à son fils, comme s'il lui eût été parfaitement étranger, le félicita sur son ouvrage et témoigna le désir de faire sa connaissance. « Je suis comme vous, disait-il en finissant, un homme de lettres, et vous avez assez, probablement, entendu mentionner mon nom comme étant celui de l'auteur de *Monte-Christo*. » Dumas fils répondit sur le même ton. Dans sa réponse, il exprimait le plaisir qu'il avait à faire la connaissance de son correspondant, surtout, ajoutait-il, parce que mon père m'a toujours parlé avec de grands éloges de l'auteur de *Monte-Christo*.

UN MONSTRE DE CRUAUTÉ.—Sous le règne du duc Philippe le Bel il y avait, en Bourgogne, un individu appelé le Bâtard de Vannes, qui semblait prendre un singulier plaisir à tourmenter tous ceux que leur mauvaise étoile mettait en son pouvoir. Souvent il s'emparait de pauvres paysans et les plongait au fond de noirs cachots, jusqu'à ce qu'on eût payé pour eux des rançons exorbitantes. Si la rançon n'était pas payée promptement, il pendait ses captifs. Un jour, il s'empara d'un jeune laboureur, et exigea une rançon énorme pour sa mise en liberté. Ce jeune homme, marié depuis quelques mois seulement, fit savoir à sa jeune épouse le malheur qui venait de le frapper, et lui mentionna la somme que de Vannes exigeait. La jeune femme partit immédiatement pour Vannes, espérant attendrir celui qui détenait son mari. Mais elle ne connaissait pas le monstre avec qui elle allait traiter. Il la fit chasser honteusement par ses serviteurs, en lui signifiant que si la rançon n'était pas livrée au temps fixé, il ferait pendre son mari.

Cette pauvre femme fit tous ses efforts pour trouver la somme demandée, et après des efforts surhumains, elle réussit à se procurer cette somme.

Comme son cœur battait lorsqu'elle se présenta à la porte du château de Vannes, comme elle était joyeuse de pouvoir racheter la liberté de son mari. En arrivant, elle fit demander le seigneur de Vannes. « Payez la rançon, dit-il, et vous allez voir votre mari. » Elle donna l'argent. Il conduisit alors cette malheureuse femme à quelque distance et lui montra son époux pendu à un arbre. Elle l'accabla de reproches les plus amers et lui reprocha sa cruauté. Vannes entra en fureur et la fit attacher au pied de l'arbre où son mari était pendu. Les loups, attirés par ses cris, mirent fin à ses douleurs.

MEURTRE HORRIBLE.—M. Crofton Maynard, coroner de South Helton, près de Durham, a, le 3 janvier, tenu une enquête sur le cadavre d'Amélie Walton, petite fille âgée de 8 ans, morte le 1er de janvier des suites des mauvais traitements que lui avaient infligés ses parents, John et Elizabeth Whitfield. Amélie Walton était l'enfant illégitime de la femme Whitfield. A l'enquête, plusieurs des voisins des Whitfield déclarèrent qu'ils avaient souvent vu la mère d'Amélie maltraiter son enfant et souhaiter qu'elle mourût. Ces mêmes voisins déclarèrent aussi que ces parents barbares battaient souvent cet enfant et le privaient de nourriture pendant très-longtemps. Un verdict de « meurtre épouvantable » a été rendu contre les Whitfield, qui ont été immédiatement incarcérés.

ROBERT-HOUDIN AU PRIEURÉ.

Les Prussiens ont passé par Blois, ils ont rançonné, pillé, saccagé cette bonne vieille ville des bons vieux rois de France ; chacun sait cela et ne le sait que trop ; mais le Prieuré, l'habitation merveilleuse du plus merveilleux des prestidigitateurs, le Prieuré de Robert-Houdin, a-t-il été détruit ? Je m'en inquiète, car, hélas ! le Prieuré n'est (j'attends encore pour dire *n'était*) qu'à un pas de la ville de Blois. Or, Blois est entre Orléans et Paris, et entre Orléans et Paris, que reste-t-il ?

Robert-Houdin ? Il a presque autant amusé Paris que Guillaume III l'a fait pleurer.

Robert-Houdin ? Il aidait la France, en 1856, à escamoter l'Algérie. Il vient de rencontrer un magicien plus audacieux que lui, un magicien qui a voulu escamoter la France.

Robert-Houdin ? Il a détruit le prestige des marabouts fanatiques, il a détruit les superstitions qui constituaient la foi et la force du Kabyle. En cela, il a mieux réussi que son concurrent, car Guillaume n'a pas anéanti le patriotisme en France. Il peut se flatter, peut-être, d'avoir réduit le drapeau tricolore à l'état de relique, mais il ignore, lui, et la France s'en souviendra, elle, que les reliques opèrent souvent des miracles. Troué, déchiré, lacéré, ce noble drapeau souillé de sang est foulé aux pieds de ceux qu'il entretient, il terrifiait de son ombre seule. Laissez-le là toutefois ; laissez-le dans la boue de Sedan, sous les murs écroulés de Metz ou de Strasbourg ; laissez-le, à moitié couvert de ce mortier sans nom, composé de chair, de bone et de sang, que l'on trouve partout autour de Paris, oui, laissez-le là ! Bientôt, vous verrez la victoire venir ramasser ce haillon glorieux et s'en couvrir avec orgueil. Car la victoire est expatriée et prisonnière en ce moment ; du moment qu'elle pourra rompre ses fers, elle retournera en France.

Robert-Houdin et Guillaume n'en restent pas moins deux magiciens de première force ; mais l'un en magie blanche et l'autre en magie noire. Le premier opère à l'aide de la mécanique et de l'électricité, les agents du second sont le fer et le feu ; le premier s'empare de l'éclair et le plie à ses goûts comme à ses fantaisies, le second saisit le tonnerre et le roule sur tout un peuple : le premier allume des feux dont l'aspect est terrifiant mais qui s'éteignent sous un sourire, le second allume des villes pour éclairer sa route, et ces tristes flambeaux, toutes les larmes de l'humanité ne pourront les éteindre ; le premier manifeste la puissance de l'homme, le second ne songe qu'à la ruiner ; le premier éclaire, le second incendie ; le premier crée des chefs-d'œuvre, le second en détruit ; le premier a le cœur rempli des plus nobles sentiments, le second n'a jamais connu que la haine ni senti que le besoin de la vengeance.

Aussi, le premier se reposait au Prieuré, entouré de l'admiration et de l'affection de ses concitoyens, tandis que le second, voué aux Euménides, marche, poursuivi par l'exécration du genre humain.

Et cependant, Robert-Houdin et Guillaume III sont également magiciens. Nul ne pouvait deviner le secret d'*Auriol*, du *Voltigeur*, de *l'Oranger*, du *pâtissier*, de la *bouteille inépuisable*, les automatistes favoris de Robert-Houdin. Qui pourra me donner le secret de *Sédan*, de *Metz*, de *Strasbourg*, de *Paris*, &c. ? de toute la France soumise et obéissant presque aux volontés d'un barbare ? Qui ?

Robert-Houdin a publié les *Confidences d'un Prestidigitateur* (2 vols. (1859)). L'histoire pourra-t-elle jamais satisfaire la légitime curiosité des peuples, au sujet des causes de la catastrophe qui vient d'ébranler le monde ?

Robert-Houdin, je viens de le dire, était au Prieuré ; lors de l'invasion prussienne, il s'est ainsi trouvé sur le chemin et à la merci de Guillaume. Qu'est-il advenu de lui ? A-t-on mis le feu au Prieuré ? c'est ce que je suis anxieux de savoir, et tout-à-l'heure, je n'en doute pas, mes lecteurs partageront eux-mêmes mon anxiété.

— Mais j'y pense ; si vous connaissez parfaitement Guillaume, peut-être n'avez-vous jamais entendu parler de Robert-Houdin, et je dois me reprocher de ne vous avoir pas présenté plus tôt ce style de parfait gentilhomme.

Robert-Houdin n'est qu'un seul nom, un nom de famille. Si le charmant prestidigitateur qui le porte n'y ajoute aucun prénom dans sa signature, il se garde bien toutefois d'y omettre le trait d'union. La plupart des biographes et des écrivains français, surpris par les apparences, ont fait de Robert le premier nom de M. Houdin, ce qui est assez plaisant.

Robert-Houdin, né à Blois, le 6 décembre 1805, reçut au baptême les noms de Jean-Eugène. Fils d'un horloger, il recueillit son talent de mécanicien sur l'établi de son père. Il fit ses études au collège d'Orléans et de là il passa à l'étude d'un notaire de campagne ; mais se sentant une vocation déclinée pour l'escamotage, il se rend à Paris, où il suit avec ardeur les séances des meilleurs escamoteurs. Il les devine de suite, se pénètre de leur science, et bientôt ce fut lui qui leur fournit leurs meilleures pièces. Se livrant dès lors exclusivement à l'étude de la mécanique, il obtint des succès qui lui valurent des médailles du jury national pour ses merveilleux automatistes.

Il substitue l'art à l'artifice, la mécanique à la prestidigitation, et on le voit dès lors s'essayer dans des soirées d'amateurs, y réussissant, par la finesse de son jeu autant que par celle de ses saillies.

« Bientôt, dit M. Jadin, les premiers salons de Paris se le disputèrent. M. Robert-Houdin fit une révolution dans son art : ce n'était plus le vieil escamotage, avec les gobelets, les boîtes à double fond et les compères ; c'était un homme du monde, vêtu comme tous les assistants et qui, sans tout cet attirail des sorciers en robe, sans baguette et sans gobelets, émerveillait les spectateurs par son adresse et son esprit. En 1845, il ouvrit, au Palais-Royal, ces soirées fantastiques qui attirèrent la meilleure société de Paris. Les automatistes *Auriol*, le *Voltigeur*, le *libou fascinateur*, l'*Oranger*, le *Pâtissier*, la *bouteille inépuisable*, excitèrent une admiration générale. »

L'HOTEL DE NIORRES.

Suite.

—Ne faudrait-il pas mieux attendre, mon père? dit Mme de Nohan.

La jeune et charmante femme, comprenant la situation de ses deux cousines, cherchait dans son excellent cœur un moyen d'adoucir le chagrin des jeunes filles, et comme elle ne trouvait pas ce moyen qu'elle cherchait si avidement, elle espérait que le temps le lui pourrait suggérer.

—Pourquoi attendre? pourquoi reculer? dit le conseiller d'une voix ferme. Si Léonore et Blanche doivent souffrir, souffriront-elles moins demain qu'aujourd'hui? D'ailleurs, qu'est-ce que ces douleurs comparées à celles qui nous ont assaillis tous depuis deux mois? Laisser mes nièces dans l'ignorance de ce qui est, leur permettre de se bercer de vaines illusions, serait rendre plus terribles la connaissance forcée de la vérité, le réveil qui suivrait le songe. Il faut que Léonore et Blanche sachent qu'elles doivent arracher cet amour de leur cœur, et je vais le leur apprendre.

Mme de Niorres et Mme de Nohan se levèrent avec un même mouvement et dans l'intention évidente d'accompagner le conseiller chez les deux jeunes filles.

—Restez! leur dit M. de Niorres. Je préfère causer seul avec elles.

En achevant ces mots, il quitta le petit salon de verdure et traversa la pelouse pour gagner l'entrée de l'habitation donnant sur le jardin.

Le marquis trouve ses deux filles bien aimées plongées dans la douleur et baignant de leurs larmes les lettres qui attestaient la culpabilité des deux jeunes nobles et leurs relations avec des courtisanes. Dans leur désespoir elles jurent de ne pas les revoir et prennent la résolution d'entrer toutes deux au couvent.

Le soir qui suivait les diverses scènes que nous venons de rapporter et tandis que MM. de Renneville et d'Herbois combinaient en présence de Mahurec, le plan d'enlèvement qu'ils avaient pris la résolution d'exécuter, attendant avec impatience que sonnât l'heure du rendez-vous accordé par Blanche et sa sœur, M. de Niorres, sa belle-sœur, M. et Mme de Nohan étaient assés dans le salon précédant la salle à manger.

Neuf heures venaient de sonner et le conseiller avait ordonné que le moment du souper fût retardé.

Blanche, Léonore et Mme de Versac manquaient autour du magistrat.

—Ainsi ma tante, disait Mme de Nohan à Mme de Niorres, Léonore et Blanche veulent entrer au couvent?

—Elles m'ont suppliée de leur laisser passer quelque temps dans une sainte retraite, répondit la belle-sœur du conseiller, et j'ai accédé à ce désir, qui me semble dicté par la raison.

C'est effectivement ce qu'il y a de plus simple et de mieux à faire dans la situation actuelle, dit M. de Niorres.

—Aussi, ajouta Mme de Niorres, les conduirai-je dès demain dans la pieuse maison dont elles ont fait choix.

Le conseiller s'était levé et parcourait la pièce à pas lents, mais avec une anxiété manifeste.

—Mme de Versac tarde bien à rentrer à l'hôtel, dit-il en formulant à voix haute la pensée qui le préoccupait si vivement.

—Elle m'a dit cependant, en partant, qu'elle serait ici pour souper, répondit Mme de Nohan en regardant son père.

—Ah! fit Mme de Niorres, j'entends une voiture rouler dans la rue.

—C'est Mme de Versac! ajouta M. de Nohan.

La physiologie du conseiller avait pris une expression d'anxiété plus grande.

Quelques instants après, sa bru entra dans le salon : chacun s'empressa autour d'elle.

—Que vous a dit le docteur, à propos de notre pauvre petit? demanda Mme de Nohan.

—Que nous avions tort de nous effrayer, répondit Mme de Versac, qu'il avait une constitution excellente, et qu'il se portait à ravir.

—Je vais l'embrasser, dit Mme de Nohan.

—Il dort! fit vivement sa belle-sœur en la retenant par le bras. Brigitte vient de le monter chez moi avec mon fils.

Puis se tournant vers le conseiller, auquel elle adressa un rapide coup d'œil d'intelligence :

—Mon père, continua-t-elle, j'ai fait votre commission auprès de M. le premier président, et il m'a dit que si vous vouliez le voir ce soir même, il était tout à votre disposition.

M. de Niorres tressaillit brusquement et un éclair joyeux illumina momentanément son visage sombre.

—Je souperai chez M. d'Ormesson, dit-il vivement. Mettez-vous à table sans moi.

—Quoi! mon père, vous allez sortir? s'écria Mme de Nohan.

—Oui, ma fille, il le faut.

—Demandez vos chevaux! dit Mme de Niorres.

—Inutile, M. d'Ormesson? n'habite-t-il pas rue Vieille-du-Temple, à côté.

—Mais il est tard....

—Je vais vous accompagner! dit M. de Nohan.

—C'est cela, mon ami, ajouta sa femme. Ne quitte pas mon père.

—Restez, mon gendre! répondit le conseiller. Je ne cours aucun danger pour me rendre de mon hôtel à celui de M. le président.

—Mais.... commença M. de Nohan.

—N'insistez pas! lui dit vivement et à voix basse le magistrat.

Puis, ouvrant la porte du salon :

—Soupez sans moi, ajouta-t-il, je le veux. Dans moins d'une heure je serai de retour.

—Savez-vous pourquoi mon père va à pareille heure chez M. d'Ormesson? demanda Mme de Nohan à sa belle-sœur, aussitôt que le conseiller eut disparu.

—Je l'ignore, répondit Mme de Versac; j'ai rempli une simple commission dont je ne connais pas la portée. Mais où donc sont Léonore et Blanche?

—Dans leur appartement, répondit Mme de Niorres. Les pauvres enfants ont vu augmenter aujourd'hui encore leur part de douleur, elles m'ont suppliée de les laisser seules implorer la miséricorde divine.

—Mon Dieu! qu'y a-t-il donc encore?

—Je vais vous le dire, répondit Mme de Nohan, et elle s'approcha de sa belle-sœur pour lui confier ce qu'avait rapporté M. de Niorres au sujet des deux gentilshommes fiancés aux deux jeunes filles.

En quittant sa demeure, M. de Niorres avait descendu la rue du Chaume et, longeant les bâtiments de l'hôtel de Soubise, il s'était dirigé vers la rue Vieille-du-Temple.

Jusqu'alors, il avait marché d'un pas régulier et sans tour-

ner une seule fois la tête derrière lui; mais quand il eut dépassé les bâtiments de l'hôtel de Soubise, il s'arrêta brusquement, tourna sur lui-même, et d'un regard rapide il explora le chemin qu'il venait de parcourir.

La rue était absolument déserte.

Bien certain qu'aucun œil indiscret n'espionnait sa démarche, il revint rapidement dans une direction diamétralement opposée à celle qu'il avait suivie jusqu'alors.

Remontant la rue du Chaume, il s'engagea dans la rue de Braque et atteignit la rue Sainte-Avoye, au moment où dix heures sonnaient à l'horloge de l'hôtel Saint-Aignan.

Se glissant le long de la muraille de son propre jardin, il se dirigea vers la petite porte près de laquelle se tenait, immobile et dissimulé dans l'ombre, un personnage de haute taille et revêtu d'un uniforme militaire.

M. de Niorres parut hésiter un moment, puis, après avoir examiné l'homme qui semblait placé en sentinelle, il fit un geste de la main.

L'homme se recula vivement contre la porte : le battant s'ouvrit sur lui et il entra à reculons dans le jardin. M. de Niorres le suivit.

Tout cela s'était accompli avec la rapidité que l'éclair met à illuminer l'horizon.

—L'enfant? dit laconiquement l'homme en repoussant la porte.

—Viens! répondit le conseiller.

Et tournant à gauche, il s'engagea dans une allée sombre conduisant à un petit kiosque chinois.

Le mystérieux personnage le suivait pas à pas. Tout à coup le conseiller s'arrêta.

—Saint-Jean, dit-il brusquement, jure-moi sur ton salut éternel que cet enfant n'aura rien à redouter si je le place sous ta garde.

—Je le jure! répondit nettement Saint-Jean.

M. de Niorres le regarda fixement, comme pour s'efforcer de lire dans le cœur du valet si ce serment était bien sincère, puis prenant le bras de Saint-Jean et l'étreignant avec force :

—Si tu me trompais, dit-il avec des regards flamboyants, je consacrerai ma vie entière à la punition de ton crime, et si je mourais avant de t'avoir puni, Dieu permettrait un miracle et mon fantôme surgirait sur la route! Viens, maintenant, je vais te remettre mon petit-fils, mais souviens-toi de ce que tu viens d'entendre.

Saint-Jean ne bougea pas en écoutant cette étrange et terrible menace.

—Toutes les précautions ont-elles été prises? demanda-t-il d'une voix parfaitement calme.

—Toutes! répondit le conseiller.

—Personne ne s'est aperçu de la substitution?

—Personne.

—Mme de Versac est rentrée avec l'autre enfant?

—La nourrice elle-même a été trompée tant la ressemblance est grande : tu ne m'avais pas menti.

—A l'âge de l'enfant, la chose était facile, dit Saint-Jean en haussant légèrement les épaules.

Les deux hommes avaient atteint le kiosque. M. de Niorres y pénétra seul et ressortit presque aussitôt, tenant entre ses bras un enfant endormi et enveloppé dans ses langes.

Il couvrit de baisers la pauvre innocente créature et la remettant ensuite aux mains de Saint-Jean :

—Tu as juré! dit-il d'une voix extrêmement émue.

—Je tiendrai mon serment! répondit le valet. Maintenant je pars.

—Où t'attend la voiture? demanda M. de Niorres.

—A la tête du pont Notre-Dame.

—Tu n'as oublié aucune de mes instructions?

—Aucune. Dans vingt-quatre heures l'enfant sera en sûreté au lieu convenu. De votre côté lui avez-vous fait sur l'avant-bras la marque avec la liqueur que je vous ai remise?

—Je l'ai faite.

—Bien. Voici les deux papiers que vous m'avez demandés. L'un est la déclaration que je fais, d'avoir reçu de vos mains le jeune Louis-Auguste-Charles de Niorres, votre petit-fils, et l'autre l'attestation signée de moi que cet enfant porte à l'endroit indiqué le signe qui doit servir à le faire reconnaître un jour.

M. de Niorres prit les deux papiers.

Saint-Jean et le conseiller, revenant sur leurs pas, étaient arrivés tous deux en face de la petite porte donnant sur la rue Sainte-Avoye.

Saint-Jean pouvrit et regarda dans la rue :

—Personne! dit-il.

—Va! fit M. de Niorres, et que Dieu soit avec toi!

Saint-Jean fit un dernier geste, pressa contre sa poitrine l'enfant qu'il tenait dans son bras gauche et s'élança au dehors.

M. de Niorres porta les deux mains à son front, puis revenant à la situation par une énergique effort de son esprit, il se pencha en avant : Saint-Jean était loin déjà.

La lune se dégageant alors d'une voile nuageux qui l'entourait, brilla de tout son éclat argenté.

Sa lumière inondant subitement la rue du Chaume, permit au conseiller d'apercevoir l'ombre de Saint-Jean au moment où celui-ci traversait la chaussée pour s'engager dans la rue Geoffroy-l'Angevin.

Le conseiller fit un brusque mouvement comme s'il eût voulu s'élançer, mais il s'arrêta aussitôt : il venait de distinguer l'ombre d'un second personnage suivant la même route qu'avait prise Saint-Jean.

—M. Lenoir n'a tenu parole, murmura le magistrat, Saint-Jean est surveillé.

Alors, refermant sur lui la porte du jardin, M. de Niorres reprit le chemin de son hôtel.

—Mon Dieu! seigneur! dit-il en levant vers le ciel ses yeux humides de larmes, j'ai agi, je le crois, suivant vos volontés. N'abandonnez pas l'espoir de ma race et cessez d'accabler un malheureux vieillard qui se repent de ses fautes passées et qui implore votre miséricordieuse clémence!

Dix heures et demie sonnaient à l'instant où le conseiller remontant la rue du Chaume, atteignait la porte de son hôtel.

C'était à ce moment précis que le marquis d'Herbois et le vicomte de Renneville, suivis de Mahurec, s'arrêtaient à l'angle de la rue des Vieilles-Audriettes.

Le marquis, on se le rappelle, après s'être assuré que la voiture stationnait rue du Grand-Chantier et se tenait à leur disposition, était revenu vers ses compagnons, et les deux gentilshommes laissant le gabier veiller à la petite porte, s'étaient élançés dans le jardin de l'hôtel de Niorres.

La révolution de 1848 sortit soudainement de la boîte de Pandore, — une terrible magicienne, comme l'on sait, — et force fut à Robert-Houdin de fermer la *salle des soirées fantastiques*. Le drame se jouait dans la rue; on n'avait que faire d'aller au spectacle. La grande planche à bascule de la souveraineté venait de faire disparaître un roi et ramenait au soleil une république. Avec une pareille concurrence, Robert-Houdin ne pouvait maintenir ses représentations. Il le comprit et passa en Angleterre, où l'attendaient de nouveaux succès.

Cependant, de meilleurs jours reviennent en France; il revient avec eux. Les larmes sont essuyées, il rapporte le sourire. Il amuse encore longtemps Paris, qui excellait pourtant dans l'art de s'amuser.

Enfin, en 1855, il cède son établissement à son élève et beau-frère, M. Hamilton, et se retire aux environs de Blois, sa ville natale, où il va s'occuper encore de travaux mécaniques, d'électricité et surtout de la publication des *Confidences d'un Prestidigitateur*.

C'est là que le gouvernement français le fit quérir, en 1857, pour l'envoyer en Algérie, où l'on espérait détruire, par son talent, l'influence qu'exerçaient les marabouts sur les indigènes. Le voilà donc en Algérie.

On annonça aux Arabes l'arrivée d'un homme extraordinaire, opérant des miracles. Lorsque tout fut disposé pour les expériences, les marabouts ne furent pas les moins empressés à s'y rendre. Les efforts qu'ils firent pour discréditer dans l'esprit de leurs dupes ce redoutable concurrent, devaient faire ressortir davantage les choses surprenantes qui allaient confondre leur raison. Il fallait frapper juste et fort sur des imaginations grossières et sur des esprits prévenus. Robert-Houdin étudia les hommes devant lesquels il était appelé à déployer les ressources de son talent, et il opéra sur eux une fascination telle, que leurs facultés mentales furent plus d'une fois ébranlées, et que, pendant quelques instants, plusieurs d'entre eux parurent privés de la raison.

Nous ne citerons que quelques-unes de ces curieuses expériences. Un des moyens employés par les marabouts pour se grandir aux yeux des Arabes et établir sur eux leur domination, c'était de faire croire en leur invulnérabilité. L'un d'eux faisait charger une arme à feu, qu'on tirait sur lui, à une courte distance. Impassible, le marabout prononçait quelques paroles cabalistiques, et le coup ne partait pas. Du premier coup d'œil, Robert-Houdin comprit le mystère. Il démontra que le fusil ne faisait point explosion parce que le marabout avait habilement bouché la lumière. Furieux de se voir ainsi dépouiller de son auréole, le thaumaturge laissa éclater sa colère. Le prestidigitateur ne s'en émut point et ne vit là qu'une occasion d'établir sa supériorité.

—Tu peux te venger, dit-il au marabout; prends un pistolet, celui que tu voudras, charge-le toi-même. Voici des balles, mets-en une dans le canon, mais auparavant, afin de la reconnaître, fais-y une marque avec ton couteau.

L'Arabe suivit de point en point ces prescriptions.

—Tu es bien sûr maintenant, dit Robert-Houdin, que ton arme est chargée et que le coup partira; dis-moi, n'éprouves-tu aucune peine de me tuer ainsi, quoique je t'y autorise?

—Tu es mon ennemi, répondit froidement l'Arabe, je te tuerai!

Sans répliquer, Robert-Houdin piqua une pomme sur la pointe d'un couteau, puis, calme et souriant, il alla se placer devant l'Arabe et lui commanda de faire feu. Le coup partit, la pomme alla voler au loin, et à sa place apparut fixée sur la pointe du couteau la balle marquée par l'Arabe.

Une autre expérience frappa plus fortement l'esprit des indigènes. Robert-Houdin connaissant le culte qu'ont ces hommes pour la force physique, leur dit qu'il avait le pouvoir de les énerver, de les priver de leur force; et pour le prouver, il fit apporter un coffre de petite dimension, et qu'un enfant eût pu soulever avec un doigt.

On sait qu'à la volonté du prestidigitateur, ce coffre devient si lourd qu'il semble être rivé au sol, et que les hommes les plus robustes ne peuvent l'en arracher. Quand les marabouts se virent dans l'impossibilité de soulever un objet d'un aussi mince volume, ils furent anéantis et ne mirent pas en doute qu'il n'eût le pouvoir de les énerver à sa fantaisie.

Ils manifestèrent cette opinion devant Robert-Houdin, qui leur répondit aussitôt :

—Eh bien, oui, j'ai le pouvoir de vous anéantir, et si l'un de vous veut se prêter à mon expérience, je le ferai évanouir en fumée.

Le jour fixé pour cette expérience, un marabout fanatique consentit à se livrer au sorcier; on le fit monter sur une table et on le revêtit d'une gaze transparente; puis Robert-Houdin et une autre personne soulevèrent la table par les deux bouts et l'on vit l'Arabe disparaître, au milieu d'un nuage de fumée.

A cette vue, tous les spectateurs s'enfuirent tumultueusement de la salle. En proie à une terreur inimaginable, poussant des clameurs insensées, ils parcoururent ainsi une grande distance. Enfin, l'un d'eux, moins terrifié, arrêta ses camarades, et leur dit qu'il fallait voir ce qu'était devenu le marabout. Ils revinrent sur leurs pas et ne furent pas peu surpris de le retrouver sain et sauf, près de la salle où l'expérience avait eu lieu. Pressé de questions, il leur dit qu'il était semblable à un homme ivre, ne pouvant rien se rappeler et ignorant comment il se trouvait en cet endroit. Ces faits singuliers ont porté une grave atteinte à la suprématie des marabouts et ont fait du célèbre prestidigitateur un être surnaturel pour tous les Kabyles.

Cette mission accomplie, Robert-Houdin retourna à Blois, où il s'occupa spécialement d'embellir et d'accommoder sa demeure du *Prieuré*, où l'invasion prussienne a dû le surprendre.

On lira sans doute avec intérêt la description qu'il en fait lui-même.

Je possède et j'habite, dit-il, à Saint-Gervais, près Blois, une demeure dans laquelle j'ai organisé des agencements, je dirais presque, des trucs qui, sans être aussi prestigieux que ceux de mes séances, ne m'en ont pas moins donné, dans le pays, à certaine époque, la dangereuse réputation d'un homme possédant des pouvoirs surnaturels.

Ces organisations mystérieuses ne sont, à vrai dire, que d'autres applications de la science aux usages domestiques.

J'ai pensé qu'il serait peut-être agréable au public de connaître ces petits secrets dont on a beaucoup parlé, et j'ai cru ne pouvoir mieux faire pour leur publicité, que de les placer en tête d'un ouvrage plein de révélations et de confidences.

Si le lecteur veut bien me suivre, je vais le conduire jusqu'à Saint-Gervais, l'introduire dans mon habitation, lui servir de cicerone, et pour lui éviter tout déplacement et toute fatigue, je ferai en sorte, en ma qualité d'ex-sorcier, que son voyage et sa visite s'exécutent sans changer de place.

A. N. MONTPETIT.

A continuer.

(A continuer.)

FAITS DIVERS.

FINIS FILOUS.—L'agent de police Bureau vient de faire une prise importante à Ottawa. On se rappelle qu'il y a quelque temps, deux voleurs travaillèrent heureusement à la Pointe-Lévis, et après quelques jours passés dans cette jeune ville, décampèrent un matin, sans tambour ni trompette, emportant des montres, des bijoux, etc. Notre limier de police se mit sur leurs traces et les rejoignit à Ottawa, où ils venaient de tomber entre les mains de la justice au moment où ils dressaient un plan de campagne pour prendre leur part forcée de l'indemnité des députés.

Ces deux chevaliers d'industrie formés par le célèbre Bis Belleau, et en tout dignes de leur maître, se nomment Béliand et Matte.

Il paraît qu'ils ont aidé Belleau à faire tous ses mauvais coups et qu'on les soupçonne d'avoir volé le coffre-fort du Grand Tronc à Québec, il y a dix-huit mois.

Leurs faits et gestes à Ottawa prouvent qu'ils sont des voleurs de la plus dangereuse espèce.

Pendant que l'on conduisait Béliand de la prison à la cour, à Ottawa, on crut qu'il était prudent de lui mettre une menotte et de l'attacher ainsi à un homme de police. Chemin faisant, il feignit de faire un faux pas, ramassa un copeau dans la rue et à l'ai de cecca, ouvrit la serrure de la menotte.

On le rattrappa avec peine. A la prison, il fut écroué seul dans une cellule, solidement fermée par un cadenas breveté et d'un nouveau modèle.

Mais le gaillard n'aime pas la solitude et, un jour, apostrophant le geôlier, il lui tint ce discours : "Ecoutez-donc, moi, je m'ennuie tout seul. Si vous voulez me donner un compagnon, je vais vous enseigner à ouvrir cette nouvelle serrure avec un bout de bois." Le geôlier se prit à se moquer, et il donna à Béliand ce qu'il demandait. Ce dernier donna deux ou trois coups de canif au bois, et en un clin d'œil ouvrit la serrure.

Ces deux fins filous sont revenus à Québec ce matin.—Journal de Québec.

ATTENTION A LA CONTREFAÇON.

Des efforts répétés ont été faits durant les dix dernières années pour contrefaire les moulins Wheeler & Wilson et toujours sans succès. Plusieurs de ces machines ont été apportées à notre établissement sans être réparées, et nous les avons toujours trouvées d'aucune valeur. Un moulin Wheeler & Wilson contrefait est cher à n'importe quel prix.

En conséquence S. R. Scott et Cie. informent respectueusement le public et toutes personnes qui auraient besoin de bons Moulins à Coudre, qu'ils sont les seuls agents à Montréal des célèbres machines Wheeler et Wilson, et ils les préviennent en même temps d'être en garde contre les imitations et contrefaçons qui se vendent à prix réduits.

Les véritables machines ont le nom de Wheeler et Wilson gravé sur la platine, et aussi un médaillon doré de la manufacture, incrusté sur chaque moulin.

Dépôt général : 282 et 284, rue Notre-Dame, Montréal. 2-10d.

SI VOUS AVEZ LA TOUX, ESSAYEZ

Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray. Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray. Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray. Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray.

Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc.

Vingt-cinq centimes la bouteille. Vingt-cinq centimes la bouteille. Vingt-cinq centimes la bouteille.

A vendre par tous les Pharmaciens respectables. 3-81



VENTE PAR ENCAN.

Le Premier de Mars prochain, à midi, sera vendu par Enca, chez MM. F. W. Coate et Cie., Encanteurs, Toronto, environ 140 vaisseaux, 17 bacs et 11 canots avec leur équipement, et 21 bâtisses en bois employés pour l'expédition de la Rivière Rouge.

Ces vaisseaux, bacs, canots et équipements sont à différents points sur la route à la Rivière Rouge. Les bâtisses en bois ont été érigées au Prince Arthur's Landing, Pont Kaministiquia, Pont Matawin, Young's Landing, Oskondag Creek, Ward's Landing et le Lac Shebandoway, comme magasins et écuries, et devront être transportées aussitôt que possible après la vente.

D'autres détails peuvent être obtenus au Bureau Central, Québec, Bureau du Directeur des magasins au département de la Milice et au Département des Travaux Publics, Ottawa.

Les personnes achetant devront prendre tous les risques sur la condition et la livraison. Les vendeurs auront le droit d'enchère.

Par Ordre, (Signé,) F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 10 Février, 1871, 2-8c

LIBRAIRIE ET DÉPÔT DE JOURNAUX. SENÉCAL & CIE., 495, Rue Craig, Enseigne du grand livre, entre les rues St. Laurent et St. Dominique, Montréal. 2-10zz

FERRONNERIE.

Enseigne du Cadenas d'or. Poêles, Coutellerie, Glacières, Corniches. L. J. A. SURVEYER, 524, RUE CRAIG. 2-10zz

CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

Avis est par le présent donné qu'à partir du 1er janvier prochain (1871), des livres de souscription seront ouverts depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures P.M. de chaque jour, à tous ceux qui désireront souscrire au capital-actions de la Compagnie. Jusu'à nouvel ordre, les Bureaux de la Compagnie sont situés dans les Union Buildings, Place d'Armes. JOSEPH CAUCHON, Président C. C. F. R. N. Québec, 30 Déc. 1870. 2-10b

À LOUER, une grande maison en pierre, à quatre étages, dans la rue Ste. Thérèse, (entre) les rues St. Gabriel et St. Vincent. Cette maison est très-bien adaptée pour une manufacture de Chaussures, ou un magasin en gros. S'adresser à D. R. STODART, Courtier, 146, Rue St. Jacques. 7-2m



MARCHAND-TAILLEUR

35—RUE ST. LAURENT—35

ET

10—RUE ST. JOSEPH—10

Venez et Voyez. 2-1-h

THOMAS MUSSEN,

Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom.

TAPIS ET PRELATS DE CHOIX,

De Velours, Bruxelles ou Tapestry.

ORNEMENTS D'EGLISES,

Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc.

257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870. 18zz

GRANDE VENTE

DE

HARDES FAITES.

- 650 PARDESSUS. 400 PEA JACKETS. 1,000 PAIRES PANTALONS. 800 VESTES. 800 CHEMISES CASIMIR. 1,000 PAIRES CALEÇONS. Etc., Etc., Etc.

Aussi une grande variété de Draps de Castor et Pilot, Draps Français et Anglais, Tweed et Casimir. A 20 pour cent au-dessous de la valeur ordinaire. REGIS DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 40-6m.

USINES A MÉTAUX DE LA PUISSANCE.

ETA BLIE 1828.

CHARLES GARTH ET CIE.,

PLOMBIERS, OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR ET A GAZ, FONDEURS DE LAITON, FINISSEURS, CHAUDRONNIERS ET MACHINISTES, ETC., ETC.

Fabricants et Importateurs de CUIVRE A L'USAGE DES PLOMBIERS, DES MECANICIENS ET D'OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR; USINE A CUIVRE ET A FER; APPAREILS A GAZ ET A VAPEUR, ETC., ETC., ETC.

Toutes sortes d'ouvrages pour Usines à Gaz, Etablissements Hydrauliques, Distilleries et Brasseries, Raffineries, Phares, etc., etc.

On entreprend de faire chauffer les Bâtiments publics et privés, les Usines, les Serres, etc., par le moyen de l'appareil à l'Eau Chaud Patenté de GARTH, l'appareil à Vapeur de Basse Pression de GOLD, avec les Derniers Perfectionnements, et par la Vapeur à Haute Pression en Tuyaux droits et repliés.

En vente aux plus bas prix, toutes sortes de Gaseiers, Tasseaux, Pendants, Abat-jours, etc.; Tuyaux en Fer Travaillé, avec appareils de Fer Malléable et Fondu pour l'Eau, la Vapeur ou le Gaz. Bureau et Usine, Nos. 536 à 542, Rue Craig, 1-47-zz MONTREAL.

L'ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE

DE J. B. ROLLAND ET FILS POUR 1871.

C'est l'Almanach le plus complet, et il contient une foule de renseignements utiles.—A vendre chez tous les Marchands.—Prix : 5 centimes.

N. B.—C'est le seul Almanach dont le Calendrier des Fêtes Religieuses soit conforme à l'Ordo. AUSSI le Calendrier de la Puissance du Canada pour 1871, contenant une liste complète du clergé de la Puissance.

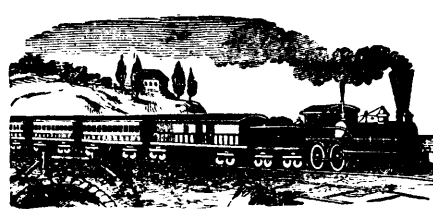
NOUVEAUTÉ! CARTES JACQUES-CARTIER.

Nous venons de recevoir un grand assortiment de Cartes à Jouer avec le portrait de Jacques-Cartier sur le dos, de différentes qualités, soit de \$1.20, \$1.75, \$2 et \$3 la douzaine.—En vente à la Librairie de J. B. ROLLAND ET FILS, Nos. 12 et 14, rue St. Vincent.

NOTRE-DAME DE LOURDES.

Par HENRI LASSERRE.

Ouvrage honoré d'un bref spécial adressé à l'auteur par Sa Sainteté le Pape Pie IX.—Trente-sixième édition.—Autorisée par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal, et ornée de deux belles gravures. 1 beau vol. in-8 de 360 pages. Br. 75 cts.; rel., \$1.—En vente à la Librairie de J. B. ROLLAND ET FILS, Nos. 12 et 14, rue St. Vincent, Montréal. 1-34-zz



Compagnie du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

SERVICE AMELIORÉ DES TRAINS.

POUR L'HIVER DE 1870-71.

AUGMENTATION DE VITESSE.

Nouveaux Chars pour tous les Trains Express.

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit:—

ALLANT A L'OUEST.

Trains de la Malle pour Toronto et les stations intermédiaires. 8.00 A.M. Express de Nuit pour Ogdensburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'Ouest à 8.00 A.M. Train d'accommodement pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires. 6.00 A.M. Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires. 4.00 P.M. Trains pour Lachine à 6.00 A.M., 7 A.M., 9.15 A.M., Midi, 1.30 p. m., 4.00 p. m., et 5.30 p. m. Le train de 1.30p. m. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

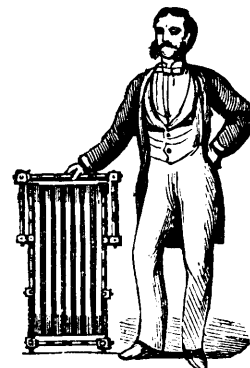
Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires. 7.10 A.M. Express pour Boston via Vermont Central. 9.00 A.M. Express pour New-York et Boston via Vermont Central à 3.45. P.M. Express pour New-York et Boston, via Plattsburg, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à 6.00 A.M. Do do do 4.00 P.M. Express pour Island Pond. 2.00 P.M. Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Brompton Falls, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, seulement, à 10.10 P.M.

Il y aura des Chars Dortoires à tous les trains de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Les steamers "CARLOTTA" ou "CHASE" laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Mercredis et Samedis après-midi, à 4.00 heures p. m. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et les Jedis, à 6.00 heures p. m., pour St. Jean, N. B., &c., &c.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie. Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grand'Rue St. Jacques. C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. Montréal, 7 Novembre 1870. 1-46-ff.



DÉPÔT

de la

CÉLÈBRE CHAISE

HAMAC,

CANAPÉ, PLIANT

et

FAUTEUIL,

combinée

EN UNE SEULE,

Au Bureau du DOMINION DYE WORKS, 301, rue Notre-Dame, Montréal. 43tf

DÉFENSE DE PARIS.

MONTREAL MENACÉ PAR LES GRANDS FROIDS DE L'HIVER.

Afin de se défendre contre les grands froids de l'hiver qui nous menacent depuis quelques jours, laissez vos ordres pour faire monter vos Poêles, vos Tuyaux et vos Fournaises chez

GEORGE YON,

FERBLANTIER ET PLOMBIER,

No. 241, —RUE ST. LAURENT, —No. 241.

2me porte de la rue Ste. Catherine.

Vous trouverez aussi à son Magasin un grand assortiment de Tuyaux de Poêles Soudés, Seaux à Charbon, Chaudières à cendres et toutes sortes de Ferblanteries pour l'usage de la maison. 43-tf

JAMES FYFE,

FABRICANT

DE

BALANCES,

A remporté à l'Exposition de 1868, tenue à Montréal, une MEDAILLE D'ARGENT de Premier Prix et Diplomat, à toujours en main un assortiment complet de BALANCES de toutes espèces. 1-47-zz 24, rue du Collège.

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE, 363, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.)



Le Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médecines Patentées, Brayers, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Sangsues, Savons de Toilettes, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc.

Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin. JAMES GOULDEN, Montréal, 26 mai 1870. 21zz

J. D. NORMANDIN,

RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.

Ouvrages de luxe ainsi qu'ouvrages les plus communs, reliés à des prix très modérés. Les abonnés de L'Opinion Publique trouveront une bonne occasion de faire relier leur journal à bon marché.

No. 36 RUE ST. VINCENT, MONTREAL. 1-52zz



NE FAITES USAGE QUE DE L'EMPOIS DE GLENFIELD

Grandement employé dans la

BUANDERIE ROYALE D'ANGLETERRE,

Et dans celle de

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA.

1-47-zz

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 208, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE, Montréal, où l'on trouvera des

DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS

de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés. Montréal, 4 mai 1870. 18zz

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 16 Février, 1871.

L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d



"The Canadian Illustrated News"

Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements. Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année.

Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile.

Port : 5 centins par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs.

Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE : 1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS : 319--RUE ST. ANTOINE--319

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Publié tous les Jedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT.....\$3.00 par année Aux États-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centins

Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES.....10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins " 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier.

Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau d'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes.

L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.

Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance.

Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

FRAIS DE POSTE--ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à L'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.